

Initiative pour le renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable

Conférence inaugurale Paris 22-23 avril 2005



**Initiative globale pour le renforcement
des capacités des parlements en matière de
développement durable**

Conférence inaugurale

Paris 22-23 avril 2005

UIP-UNITAR

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS	iii
ALLOCUTIONS D'OUVERTURE	1
Robert DEL PICCHIA, Sénateur, Vice-Président de la Commission des Affaires étrangères, Sénat français	1
Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Députée à l'Assemblée Nationale française, Président du Groupe d'études santé et environnement	2
Marcel BOISARD, Sous-Secrétaire général des Nations Unies, Directeur général de l'UNITAR	3
Anders B. JOHANSSON, Secrétaire général de l'Union interparlementaire	5
METTRE EN ŒUVRE LES ENGAGEMENTS DU SOMMET MONDIAL SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE ET LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT : UN DEFI MAJEUR	7
<i>EXPOSES LIMINAIRES DES EXPERTS PRESENTANT LA NOTION DE DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	7
Nitin DESAI, Ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les Affaires économiques et sociales	7
Tariq BANURI, Directeur du Centre asiatique de l'Institut de Stockholm pour l'Environnement	8
METTRE EN ŒUVRE LE DEVELOPPEMENT DURABLE : PERSPECTIVES PARLEMENTAIRES	11
<i>EXPOSES DE PARLEMENTAIRES EUROPEENS, AFRICAIN, ASIATIQUE ET LATINO-AMERICAINS PRESENTANT LES DIFFERENTES APPROCHES REGIONALES DU DEVELOPPEMENT DURABLE</i>	11
Tom SPENCER, Ancien député européen britannique, Dir. du Centre européen pour les affaires publiques	11
Marie-Noëlle LIENEMANN, Membre du Parlement européen, France	12
Sam Iet SEK, Sénateur, Sénat cambodgien	14
Ali Abdul BAHARI, Membre de l'Assemblée nationale, Kenya	14
Carlos WILLIAM DE SOUZA, Membre de la Chambre des représentants, Brésil	15
Jorge PINHERO, Membre de la Chambre des représentants, Brésil	15
LES PARLEMENTAIRES FACE AU DEVELOPPEMENT DURABLE ET AUX OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT	17
ANALYSE DES ENJEUX, ROLES ET OPPORTUNITES A TRAVERS L'ETUDE DE TROIS SUJETS CLES	17
<i>COMPTES RENDUS DES GROUPES DE TRAVAIL</i>	17
Compte rendu du groupe de travail sur l'eau	17
Rapporteur du groupe de travail : M. le Sénateur Aref BATAYNEH, Jordanie	17
Compte rendu du groupe de travail sur l'énergie et les changements climatiques	19
Rapporteur du groupe de travail : M le Sénateur Farooq AMJAD MEER, Pakistan	19
Compte rendu du groupe de travail sur le commerce pour un développement durable	21
Rapporteur du groupe de travail : Lord BRENNAN, Royaume-Uni	21
<i>RESUME DES DISCUSSIONS</i>	23
Débat sur la question de l'eau	23
Débat sur la question de l'énergie et du climat	23
Débat sur la question du commerce	23
Propositions d'action pour l'UNITAR et l'UIP	24
Ernst Ulrich von WEIZSÄCKER, Membre du Parlement allemand, Président de la Commission de l'environnement et du développement durable du Bundestag	24

PLANIFICATION STRATEGIQUE	25
<i>INTERVENTIONS DES DIFFERENTS PARTENAIRES ET EXPERTS INVITES A LA CONFERENCE</i>	25
Béatrice SAINT-LAURENT, Chargée de Mission, Ministère français des Affaires étrangères	25
Félix ONKEYA, Membre de l'Assemblée nationale du Gabon et Président de la Commission de la coopération et du développement de l'Assemblée de la francophonie	25
Durwood ZAELKE, Directeur, International Network for Environmental Compliance and Enforcement (INECE) et représentant de l'Institut pour la Gouvernance et le Développement durable	26
Scott HUBLI, Directeur du Programme sur la Gouvernance, National Democratic Institute (NDI)	26
Etienne GONIN, Chargé de l'information, Division technologie, industrie et économie, PNUE	26
Janos PASZTOR, Directeur du Programme développement durable, Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	27
Peter BRIDGEWATER, Secrétaire Exécutif de la Convention Ramsar	27
Rainer ENDERLEIN, Secrétaire de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau trans-frontières et des lacs internationaux, UNECE	27
Mme Raynell ANDREYCHUK, Sénateur, Sénat canadien et Membre du réseau "Parliamentarians for Global Action"	28
Ernst Ulrich von WEIZSÄCKER, Membre du Parlement allemand, Président de la Commission de l'Environnement et du Développement durable du Bundestag	28
ALLOCUTIONS DE CLOTURE	31
Martin CHUNGONG, Directeur de la Division pour la promotion de la démocratie, Union interparlementaire	31
Marcel BOISARD Directeur exécutif de l'UNITAR, Sous-secrétaire général des Nations Unies	32

Avant propos

Promouvoir le développement durable et faire de la mondialisation un processus bénéfique pour tous est un des défis majeurs du XXI^e siècle. Ce défi appelle un changement dans les comportements et impose des mutations structurelles profondes. L'accomplissement des objectifs du développement durable et la mise en place d'une meilleure gouvernance aux niveaux national et mondial passe par un rôle accru des parlementaires.

A l'heure actuelle, le rôle des parlements dans les processus de négociation internationale en matière de développement durable est encore marginal. Cependant, ce sont les parlements qui, à terme, sont responsables de la transposition dans les lois nationales des accords négociés par le pouvoir exécutif au niveau régional ou international. Ce sont eux aussi qui, en tant qu'instances représentatives du peuple, sont chargés de veiller à ce que ces accords prennent en compte les attentes des citoyens. De fait, un meilleur suivi du processus de négociation des accords internationaux par le Parlement serait le gage de politiques plus efficaces, d'une plus grande transparence de l'action gouvernementale et d'un consensus national renforcé. Les parlementaires pourraient ainsi agir plus efficacement pour le développement durable.

Pour répondre à ce défi et aux besoins des parlements, l'Union interparlementaire (UIP) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) ont conçu l'Initiative pour un renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable. Cette initiative a pour but de permettre aux parlementaires d'approfondir leurs connaissances du développement durable et de se familiariser avec les institutions et processus de négociation internationale en la matière. A terme, ceci devrait permettre aux parlementaires de suivre plus activement les négociations internationales et de mieux aborder la question de la transposition des accords internationaux dans la législation nationale, assurant ainsi une meilleure représentation des intérêts des citoyens dans les débats internationaux et nationaux.

La conférence inaugurale de cette initiative s'est tenue au Sénat français à Paris, les 22 et 23 avril 2005 et a réuni quelque 200 parlementaires et fonctionnaires parlementaires originaires de près de 70 pays. Au cours de cette rencontre, les parlementaires ont discuté des opportunités et des obstacles qu'ils rencontraient dans l'élaboration et le suivi des politiques et autres mesures relatives au développement durable. Les débats ont porté sur trois problèmes clefs du développement durable : eau, changements climatiques et énergie, et commerce au service du développement durable.

Les deux jours de travaux ont mis en évidence l'énorme besoin qu'éprouvent les parlements, quel que soit le contexte politique, d'une expertise en matière de développement durable. Un soutien dans ce domaine leur est nécessaire afin qu'ils puissent s'acquitter avec efficacité de leurs missions. Les discussions ont également permis de définir les priorités du programme de formation qui sera élaboré conjointement par l'UNITAR et l'UIP.

Au nom de l'UIP et de l'UNITAR, nous exprimons notre gratitude à toutes les organisations et associations partenaires qui ont bien voulu collaborer à cette conférence et aux experts pour leur contribution intellectuelle inestimable aux débats. Nous tenons également à remercier le Gouvernement français qui a financé une partie de la conférence enfin, et surtout, nous rendons un hommage particulier au Sénat de la République française qui, en accueillant la Conférence, a su faire montre, une fois de plus, de sa généreuse hospitalité.



Anders B. Johnsson
Secrétaire général de l'UIP



Marcel A. Boisard
Sous-Secrétaire général des Nations Unies
Directeur général de l'UNITAR

Allocutions d'ouverture

**Robert DEL PICCHIA,
Sénateur, Vice-Président de la Commission des
Affaires étrangères, Sénat français**

Mesdames et Messieurs,

Il m'appartient aujourd'hui, au nom du Président du Sénat, Christian Poncelet, d'introduire cette conférence inaugurale à l'initiative globale de renforcement des capacités des parlements sur les institutions internationales et le droit international de l'environnement en tant qu'outil de développement durable.

Je suis d'autant plus heureux d'accomplir cette mission que je vois dans notre réunion d'aujourd'hui l'illustration exemplaire de trois principes qui me tiennent personnellement à cœur ainsi qu'au Sénat français.

Le premier est que je crois profondément à la nécessité, à l'efficacité et à la légitimité de la diplomatie parlementaire. Nous, parlementaires, représentants du peuple, avons le devoir de contribuer directement à l'organisation des rapports internationaux, à notre mesure et à notre échelle, pour faire entendre une voix autre que celle des seuls gouvernements et démocratiser notre système mondial.

Pour certains, le développement durable, comme tout ce qui renvoie à des enjeux de portée internationale, relèverait des seules négociations entre gouvernements, dans les enceintes des institutions internationales. Il serait une affaire de haute politique internationale, durablement hors de portée du simple citoyen que nous représentons tous ici. Or, la déclaration de Rio de 1992 affirme au contraire que "la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient", et c'est là, me semble-t-il, une affirmation de bon sens, mais qui nous impose bien sûr des devoirs.

Le deuxième principe est que, face au foisonnement des initiatives interparlementaires, à la multiplication des structures et réseaux interparlementaires, nous devons, sous peine de brouiller notre message et de l'affaiblir, choisir des critères de participation. Nous avons donc, au Sénat français, décidé de retenir comme critère le parrainage ou l'initiative de l'Union interparlementaire et c'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui cette initiative conjointe de l'UIP et de l'Institut

des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), dont je tiens à saluer l'action qu'elle mène également en faveur des collectivités locales.

Cette référence m'amène à souligner le troisième principe qui nous motive aujourd'hui : le constat que les sénateurs français, représentants constitutionnels des collectivités locales françaises, sont par nature et par vocation, les premiers écologistes de France car il n'est pas d'aménagement du territoire qui vaille sans souci de l'environnement et du développement durable.

C'est vous dire, mes chers amis, combien notre rencontre est opportune et combien je me réjouis que l'UIP et l'UNITAR aient su réunir sur ce thème une assemblée aussi prestigieuse que celle que vous composez, dont la réunion honore le Sénat français.

Cette réunion, de surcroît, est pour nous, Français, de première actualité. Tout d'abord parce que notre Constitution a été modifiée le 1^{er} mars dernier pour y inclure la référence à la Charte de l'environnement et du développement durable : celui-ci est donc désormais un principe de valeur constitutionnelle qui doit inspirer l'action nationale, européenne et internationale de la France. Mais aussi parce que le développement durable figure expressément au rang des objectifs de l'Union européenne, inscrits à l'article 1-3 du Traité établissant une Constitution : "L'Union œuvre pour le développement durable de l'Europe fondé sur une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein emploi et au progrès social, et à un niveau élevé de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement. Elle promeut le progrès scientifique et technique". Cet article est très complet et très important.

Ces principes étant posés, reste à les appliquer de façon que les acteurs économiques et les citoyens adoptent un comportement plus écologique. L'écologie de proximité est celle de notre quotidien, dans nos lieux de vie. Elle concerne la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la protection de la nature et des paysages ou encore le traitement des eaux et la gestion des déchets. Elle a une forte dimension sociale, dans la mesure où ce sont souvent les plus défavorisés qui subissent les plus fortes nuisances.

Mais le développement durable et le respect des principes posés passent aussi par une prise de

conscience forte au plan mondial et nous avons ici un rôle moteur à jouer. L'atmosphère terrestre est un bien commun : l'effet de serre ne s'arrêtant pas aux frontières, il serait bien naïf d'imaginer qu'il pourrait être jugulé sans la mise en œuvre d'une action concertée et recevant l'appui effectif de tous.

Martin Luther King ne disait-il pas que "si nous n'arrivons pas à vivre ensemble comme des frères, nous mourrons ensemble comme des imbéciles" ?

Le développement durable fait partie des défis à portée universelle. Il sera l'œuvre commune de tous ou ne sera pas : il sera notre œuvre ou ne sera pas.

Des actions adaptées impliquent une bonne volonté de tous et le souci de son prochain. Elles nécessitent une démocratisation des institutions mondiales laissant une place à tous les acteurs impliqués. Parce que le développement durable est un "processus de changement", selon l'expression retenue par le rapport Brundtland, et qu'il est soumis de ce fait à un arbitrage collectif permanent.

Le développement durable n'est pas un effet de mode. C'est un défi. Un défi à l'égoïsme, à l'avarice, à l'étroitesse de vue. Il ne peut s'imposer que par l'adhésion de tous, ce qui aujourd'hui, reconnaissons-le, est loin d'être acquis. Or c'est aujourd'hui que presque tout se joue. Demain, il sera trop tard.

Face à cette urgence, une œuvre de pédagogie et de sensibilisation s'impose : c'est l'honneur et le devoir des parlementaires de tous les pays que de s'en saisir et de l'assumer.

Alors, mes chers collègues, soyons résolus dans notre démarche et n'oublions jamais que nous ne laissons pas la planète en héritage à nos enfants, nous la leur empruntons.

Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,
Députée à l'Assemblée Nationale française,
Président du Groupe d'études santé et
environnement

Mesdames et Messieurs,

Former au développement durable est un objectif important, constitutif d'une politique ambitieuse du développement durable puisqu'il s'agit à la fois de prendre la dimension de l'enjeu, d'inscrire cette œuvre dans le long terme, et de faire œuvre d'humilité puisqu'il s'agit de réapprendre les équilibres antiques, d'en créer de nouveaux et de s'atteler à cette tâche considérable qui consiste à inventer de nouveaux modes de production et de

consommation. Un objectif tellement important, nous en sommes convaincus en France, à l'Assemblée nationale et au Sénat, que nous avons voulu faire entrer l'environnement dans la Constitution française. En effet, nous avons récemment adopté en Congrès l'article huit de la Charte de l'Environnement qui précise que la formation à l'environnement est désormais une exigence constitutionnelle. Depuis septembre 2004, l'éducation à l'environnement est donc présente dans les programmes scolaires en France, non pas comme une nouvelle matière, mais comme une matière transversale qui sera présente dans tous les enseignements.

Former au développement durable est un objectif important, former les parlementaires au développement durable l'est encore davantage. Il s'agit de leur donner plus de capacité, d'intérêt et de goût pour l'action, face à une œuvre de grande ampleur. C'est là le rôle de l'UNITAR, que je salue. Il s'agit aussi, peut-être, de compenser un handicap, car en France, les assemblées parlementaires sont encore relativement pauvres en formation scientifique. Il s'agit également de combler un fossé entre les parlementaires et la société civile en matière de développement durable. En effet, une étude parue en France en 2003 a démontré que le milieu parlementaire était décalé par rapport à la société sur certaines dimensions du développement durable. Ce phénomène peut s'expliquer par le fait que nous sommes souvent issus d'un milieu d'élus locaux, donc très sensibilisés à des enjeux de politique locale tels que la gestion de l'eau et la gestion des déchets, mais beaucoup moins sensibilisés à des enjeux globaux tels que l'effet de serre ou la perte de la biodiversité. Nous avons là un fossé à combler, un retard à rattraper.

Trouver les sujets qui invitent les citoyens à l'action pourrait donc être un objectif important des nouveaux travaux que nous inaugurons aujourd'hui. En effet, les politiques sont souvent trop éloignées du citoyen. Il est donc nécessaire de trouver des politiques qui permettent à chacun de s'engager en faveur du développement durable. Personnellement, j'en vois deux : la première consiste à renforcer le lien entre la santé et l'environnement, un lien qui est de plus en plus évident à travers les multiples agressions qu'un environnement dégradé fait peser sur notre santé, mais un lien qui reste peu explicite et qui a besoin d'être approfondi pour répondre aux interrogations que la population nous adresse. La seconde consiste à jouer sur le levier de la consommation. En effet, le citoyen peut faire de sa consommation

un acte militant. C'est un choix de plus en plus courant dans notre société. Un tel choix suppose un certain nombre d'informations et une certaine formation du citoyen consommateur.

Former les parlementaires au développement durable c'est aussi combattre une certaine sensation de ne pas maîtriser son destin sur ces matières. D'une façon générale, le développement durable est une opportunité de renouveler le regard porté sur la politique, d'inventer ensemble de nouvelles politiques plus transversales, empruntées de solidarité, et de casser certaines organisations sclérosantes. Le développement durable offre également la possibilité de porter un regard sur la fragilité du monde et, par là même, de répondre à certaines inquiétudes qui minent nos sociétés. Il nous permet d'apporter conjointement une réponse aux angoisses devant la mondialisation en démontrant ce qu'elle a de positif. Le développement durable peut être vu comme la mondialisation des énergies positives ou, comme la démonstration que le processus peut être régulé puisqu'il produit son propre antidote qui est l'énergie que nous investissons tous pour le rendre bénéfique.

Permettez-moi pour conclure de vous citer l'article 1 de la Charte de l'environnement qui a été constitutionnalisée il y a un mois dans notre pays qui stipule que "chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé". Il s'agit là ni plus ni moins d'un nouveau droit de l'homme que nous souhaitons à présent porter à travers le monde. Nous espérons que ces journées y contribueront.

Marcel BOISARD,
Sous-Secrétaire général des Nations Unies,
Directeur général de l'UNITAR

Mesdames et Messieurs,

Les Parlementaires ont un rôle clé à jouer dans l'élaboration d'un système de gouvernance globale plus démocratique, efficace et responsable. L'époque où la politique extérieure relevait du domaine exclusif du pouvoir exécutif s'estompe. Plus que jamais, les relations internationales contribuent à façonner les politiques intérieures, et, inversement, les relations extérieures sont fortement influencées par les enjeux socio-économiques intérieurs.

Dans le monde entier, les parlementaires prennent conscience de cette évolution. Cependant, s'ils entendent préserver leurs prérogatives et oeuvrer au maintien du bien-être de leurs concitoyens, ils

doivent prendre une part toujours plus active dans la gestion des affaires internationales.

En effet, les problèmes comme la pauvreté, la prolifération des pandémies et la dégradation de l'environnement ou, encore, de la promotion des droits de l'homme transcendent les frontières nationales. Ce phénomène entraîne un déplacement des processus décisionnels vers la sphère internationale et engendre de nouveaux défis pour les législateurs.

L'agencement des rapports internationaux subit actuellement une mutation profonde. De nouveaux acteurs revendiquent une place dans la négociation jusqu'alors strictement intergouvernementale. Le droit international tend à retrouver son acception initiale de Droit des gens. Bien sûre, les parlementaires figurent en tête de liste de ces nouveaux acteurs. De nombreux rapports récents soulignent ce fait. Je citerai, par exemple, les documents suivants :

- le Groupe Cardoso de personnalités de haut niveau chargé d'examiner les liens entre l'ONU et la société civile;
- la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation;
- le processus d'Helsinki sur la Globalisation et la Démocratie;
- le Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement ;
- le Rapport d'évaluation des écosystèmes pour le Millénaire ;
- la récente proposition du Secrétaire général intitulée Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et droits de l'homme pour tous.

Oui, il n'est pas absurde ni exagéré de dire que l'humanité se trouve à la croisée des chemins. Aujourd'hui, les menaces à notre sécurité sont interdépendantes et étroitement imbriquées. Le principe même de la sécurité collective, à savoir qu'une menace pour l'un constitue une menace pour tous, est plus pertinent et actuel que jamais. Le déséquilibre immense dans la répartition des richesses et dans le pouvoir de participation est devenu moralement inacceptable et politiquement intenable. La capacité des écosystèmes de la planète à pourvoir aux besoins des générations futures n'est désormais plus garantie et l'incapacité de la communauté internationale à gérer les problèmes tels que la dégradation de l'environnement, la pauvreté, l'illettrisme, les conflits armés et les atteintes aux droits de

l'homme a des implications sur la vie de tous et dans le monde entier.

Les parlementaires – en tant que représentants élus du peuple – sont investis d'une responsabilité évidente dans l'élaboration et la mise en oeuvre de solutions. Les fonctions du corps législatif ne doivent plus se borner à traduire les préoccupations locales au sein des politiques nationales. Aujourd'hui, les parlementaires doivent participer plus activement à l'intégration des préoccupations nationales au sein des politiques internationales et s'assurer que ces politiques soient appliquées de façon efficace et cohérente. Il y a deux ans, le Secrétaire général des Nations Unies a d'ailleurs déclaré, lors de son discours devant le Congrès bolivien, que : "si les parlementaires ont été, à une époque, le lien entre l'échelon local et le niveau national, aujourd'hui, vous êtes également un point de rencontre des intérêts locaux et globaux".

A cet égard, il est particulièrement significatif que nous nous retrouvions dans les locaux du Sénat français. En effet, les deux chambres du Parlement français réunies en Congrès ont récemment adopté une Charte de l'Environnement et du Développement durable devenue partie intégrante de la Constitution. Autorisez-moi de rappeler que Mme Kosciusko-Morizet, Députée à l'Assemblée nationale qui nous fait l'honneur de participer à nos travaux fut le rapporteur sur ce projet de loi constitutionnelle.

L'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR), s'efforce de répondre aux besoins de formation et de renforcement des capacités des pouvoirs exécutifs nationaux et régionaux. Le mandat assigné à l'UNITAR par l'Assemblée générale lors de sa constitution en 1965 est "d'améliorer l'efficacité des Nations Unies à réaliser les objectifs majeurs de l'Organisation, en particulier le maintien de la paix et de la sécurité et la promotion du développement économique et social," par la formation et la recherche.

Au cours de ces dernières années, les activités de formation de l'UNITAR se sont considérablement développées dans ces deux domaines corollaires: la gestion des affaires internationales et le développement économique et social. Environ 150 programmes, séminaires et ateliers sont conçus et conduits chaque année à travers le monde, au bénéfice de quelque 8'000 participants, qui proviennent principalement, mais pas exclusivement, des pays en voie de développement et des Etats en transition économique. Nous avons toutefois acquis la conviction que, sans une sensibilisation et une mobilisation des

parlementaires, des pouvoirs locaux et de la société civile plus largement, nos efforts sont moins efficaces. En outre, le Secrétaire général des Nations Unies, se basant sur les travaux de divers Groupes de personnalités éminentes, a, plus d'une fois, appelé à un renforcement et à un développement des liens entre les élus représentants du peuple et les organisations intergouvernementales. C'est pourquoi, à travers son Programme de Coopération décentralisée, l'UNITAR a recherché un partenariat avec l'Union Interparlementaire. Nous avons alors élaboré conjointement un programme de sensibilisation que nous souhaitons inaugurer ici, avec vous. En effet, nous ne voulons pas aller de l'avant sans bénéficier de votre opinion et de votre soutien.

Les défis qui se posent actuellement à l'humanité sont considérables. Mais des solutions sont à notre portée. Comme l'écrit le Secrétaire général Kofi Annan dans son rapport intitulé *dans une liberté plus grande* : "Cinq ans après le début du nouveau millénaire, il est en notre pouvoir de léguer à nos enfants un héritage meilleur que celui qui n'ait échu à aucune des générations précédentes. Nous pouvons réduire la pauvreté globale de moitié et freiner l'évolution de certaines des principales maladies connues dans les 10 prochaines années. Nous pouvons réduire la prévalence des conflits violents et du terrorisme. Nous pouvons accroître le respect pour la dignité humaine dans chaque pays. Et nous pouvons forger un ensemble d'institutions internationales actualisées, plus à même d'aider l'humanité à réaliser ces nobles objectifs. Si nous agissons hardiment – et, surtout, si nous agissons de concert – nous pouvons réussir à augmenter la sécurité et la prospérité des populations du monde entier, et leur permettre de mieux jouir de leurs droits fondamentaux".

Les parlementaires - représentants élus et porte-parole des peuples - ont un rôle primordial à jouer dans la réalisation de ces objectifs. De nombreux experts et dirigeants du monde entier préconisent une plus grande participation des parlementaires à la gestion des problèmes auxquels l'humanité est confrontée, tant au niveau national qu'au niveau international. Le défi posé aux parlementaires est de répondre à ces appels avec une vision commune et une action collective nécessaires à la construction d'un futur plus sûr, plus juste et plus durable, et de préparer pour leurs concitoyens cet héritage meilleur qu'ils méritent. Je suis certain que cette conférence constituera le début fructueux d'un nouveau projet prometteur.

Je ne saurais terminer sans remercier notre partenaire, l'Union interparlementaire, représentée

ici par son Secrétaire général Anders B. Johnsson. Nous avons tissé des liens cordiaux et, je l'espère, durables dans la préparation de cet événement. Notre reconnaissance va, bien sûr, au Président et aux Membres du Sénat français qui ont mis à notre disposition cette salle dans le magnifique Palais du Luxembourg. Je prie le Sénateur Del Piccha de transmettre nos remerciements à ses pairs. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a bien voulu se joindre à l'initiative dès sa phase préparatoire. Le Ministère français des Affaires étrangères nous a apporté une contribution financière généreuse. Enfin, nous vous remercions aussi, vous tous, les participants, dont certains ont effectué un long voyage pour nous rejoindre à cette séance inaugurale. Ces marques de collaboration, d'intérêt et de confiance constituent autant de gages de succès pour nos travaux.

Anders B. JOHANSSON,
Secrétaire général de l'Union interparlementaire

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur et une joie que de m'adresser à vous aujourd'hui à la faveur de la séance d'ouverture de cette conférence inaugurant l'Initiative de renforcement des capacités des parlements en matière de développement durable. Je suis d'autant plus heureux que cette première conférence est organisée dans les locaux du Sénat, la Chambre haute du Parlement français. Cela me permet de remercier celui-ci qui prend très à cœur son rôle de membre fondateur de l'Union interparlementaire et s'implique activement depuis 1889 dans les manifestations de l'UIP. C'est donc un plaisir renouvelé pour moi de lancer cette initiative avec le Sénat comme partenaire privilégié.

L'Union interparlementaire, doyenne des institutions politiques internationales, fut créée vers la fin du siècle dernier pour promouvoir la paix et la coopération internationale au travers de l'action des parlements. D'ailleurs, force est de constater que depuis plusieurs années les parlements jouent un rôle éminent dans la gestion des affaires publiques en raison de la tendance générale à la démocratisation et à la bonne gouvernance. Ceci rejoint parfaitement l'idéal que l'UIP s'est fixé, c'est-à-dire que les parlements des Etats souverains puissent jouer pleinement leur rôle constitutionnel. Certes, au travers de l'activité législative, mais aussi de leur fonction de contrôle des activités du gouvernement, de ventilation et d'allocation budgétaire et, enfin, par la représentation vis-à-vis des citoyens, le Parlement

contribue à une meilleure gestion des affaires publiques. En effet, étant, dans l'Etat, la principale institution représentative, il lui appartient de représenter les intérêts de tous les secteurs de la société, de prendre en compte ces intérêts dans les politiques adoptées et de veiller à ce que ces politiques soient mises en œuvre efficacement. Enfin, il est clair que plus les parlements sont forts, plus ils jouent un rôle crucial et efficace dans la gestion des affaires de la société et ce, au niveau tant national qu'international. C'est là l'ambition concrète de l'Union : aider ses Membres à prendre toute la place qui leur revient sur l'échiquier tant national qu'international.

De manière générale, dans le cours normal de leur travail, les parlements sont de plus en plus appelés à se pencher sur les grands dossiers internationaux, dont celui de la gestion de l'environnement et, plus généralement, du développement durable. Pour assurer une action efficace et utile dans ce sens, il est impératif que les parlementaires soient sensibilisés aux grands enjeux dans ces domaines.

La conférence qui commence aujourd'hui répond à cet impératif. En effet, aider les parlements à s'informer et à renforcer leurs capacités fait partie intégrante du mandat de l'Union interparlementaire. Pour accomplir cette mission, l'Union est heureuse de compter sur de nombreux partenaires tant nationaux qu'internationaux. Aujourd'hui nous sommes heureux de nous associer au Sénat français mais également à l'un de nos partenaires privilégiés de la famille des Nations Unies : l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, UNITAR.

Le partenariat que nous avons noué avec cette organisation nous permet aujourd'hui de vous proposer la présente Initiative de renforcement de capacités en matière de développement durable. Je voudrais réitérer à l'endroit de l'UNITAR, représenté ici par son Directeur exécutif, l'engagement de l'UIP à poursuivre et à renforcer cette collaboration au service de la communauté parlementaire mondiale.

Le partenariat UIP-UNITAR est parti du constat que le droit international de l'environnement et plus généralement le développement durable étaient des matières relativement obscures pour toute institution n'en faisant pas profession. Cependant l'importance croissante de ces sujets entraîne une multiplication de la littérature et de l'arsenal juridique y afférant. Il était donc crucial d'offrir aux parlements un forum où pouvoir tout à la fois s'informer et participer à la définition des priorités des parlements dans ces domaines. Nous avons ainsi privilégié une démarche participative et

la conférence pour laquelle nous sommes réunis aujourd'hui et qui marque le début de notre Initiative doit permettre une définition plus précise des priorités et activités par les participants et bénéficiaires eux-mêmes. Ces priorités seront prises en compte dans le cadre des séminaires nationaux et sous-régionaux qui sont prévus dans notre projet commun.

En apportant sa contribution à ce projet, l'UIP compte contribuer à la réalisation des "Objectifs du Millénaire". Comme vous le savez, ces objectifs visent entre autres à "assurer un environnement durable" et à "mettre en place un partenariat mondial pour le développement". Les séminaires prévus par l'Initiative UIP-UNITAR s'inscriront donc dans cette optique afin de permettre aux

parlements et aux parlementaires de mieux s'impliquer dans la réalisation de ces objectifs.

Je ne saurais terminer mes propos sans me réjouir de l'immense participation à cette conférence. Vous êtes plus de 70 parlements à avoir répondu présent, ce qui m'encourage à penser que cette initiative de renforcement des capacités s'annonce d'ores et déjà comme une réussite. Je vous remercie de votre engagement et espère que les travaux de la Conférence seront à la hauteur de vos attentes. Je vous souhaite d'excellents débats pour ces deux prochains jours.

Mettre en œuvre les engagements du Sommet Mondial sur le Développement Durable et les Objectifs du Millénaire pour le Développement : un défi majeur

Exposés liminaires des experts présentant la notion de développement durable

Nitin DESAI,
Ancien Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les Affaires économiques et sociales

J'ai été depuis longtemps impliqué dans les questions de développement durable à travers la participation aux divers sommets qui ont traités ce sujet et c'est pour moi un grand plaisir de voir autant de parlementaires réunis ici autour de ce thème. C'est un signe de l'attrait politique de ce sujet.

I - Le développement durable, passerelle entre environnement et croissance

La notion de développement durable joue un rôle croissant aux niveaux national et international. C'est un concept transversal qui a été défini dans le cadre de la Commission Brundtland. Au cours de cette réflexion, certains pensaient que l'objectif prioritaire était la préservation de la nature, alors que d'autres estimaient que le premier objectif était celui de la croissance et du développement. Le développement durable jette un pont entre les notions d'environnement et de croissance qui sont profondément liées. L'environnement et le développement font partie d'une seule et même structure politique. Dans les faits, nous restons encore assez éloignés d'une mise en œuvre satisfaisante de la notion de développement durable. Je suis donc ravi de voir autant de parlementaires présents aujourd'hui autour de ce sujet.

II - Les défis à relever

Le premier des défis du XXI^e siècle est de faire comprendre à la société que la concurrence pour l'espace environnemental va apparaître. Nous arrivons en effet aux limites des capacités de notre planète. Le développement durable exige que les « riches » acceptent d'adapter leur niveau de vie pour permettre aux plus pauvres de voir leur situation s'améliorer. Un tel rééquilibrage est nécessaire au niveau international et au sein même des pays et impliquera des changements dans les modes de vie et de production, dans les pays riches comme dans les pays pauvres. Un plan pour l'environnement est nécessaire aux niveaux local et international pour mesurer notre empreinte écologique sur la planète.

Les études montrent clairement que les besoins des pays riches vis-à-vis de l'environnement dépassent de très loin la capacité de la planète à répondre à ces besoins sur le long terme. Il est donc nécessaire de faire des efforts en matière d'efficacité énergétique et de consommation d'énergie et nous avons d'ors et déjà les moyens de le faire comme vous en parlera sans doute M. Von Weizäcker au cours de sa présentation de demain. M. Von Weizäcker a énormément travaillé sur ce sujet et a démontré qu'il était possible de rééquilibrer notre consommation d'énergie pour l'adapter aux ressources disponibles. Ce rééquilibrage entre utilisation et ressources constitue l'un des défis majeurs du développement durable. Cependant, s'il est important de se pencher sur le bilan énergétique des pays développés, il est également nécessaire de s'intéresser aux modes de production et à l'utilisation de l'énergie dans les pays pauvres, notamment dans les zones rurales des pays en voie de développement. En effet, certains modes de production traditionnels ne sont plus durables et, pour eux aussi, un rééquilibrage est nécessaire. Voilà encore un défi pour le développement durable.

Quelles sont les implications de ce nouvel équilibre pour nos sociétés ? Le premier des défis à relever est celui de l'éradication de la pauvreté. Nous nous sommes engagés, au cours du Sommet mondial pour le développement social à Copenhague et, plus récemment dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement, de réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Or, si nous comptons véritablement atteindre cet objectif, nous ne devons pas le percevoir comme une faveur que nous essayons de faire, mais plutôt comme une nécessité qui nous impose de modifier nos habitudes de consommation et d'utilisation des ressources dans les pays riches comme les pays pauvres. Certains pensent que le marché peut assurer un développement. Cependant, le marché ne permet pas toujours un développement durable et contribue à accroître les inégalités. Il faut donc en permanence avoir présents à l'esprit les impératifs du développement durable. La réduction de moitié de la pauvreté est un axe essentiel des OMD.

1. L'explosion urbaine

L'explosion urbaine est un autre défi posé au développement durable. De nombreuses villes ont déjà atteint leur point de rupture et la situation ne fera qu'empirer sous le poids de la croissance démographique. Là encore, nous avons peut-être affaire à l'élément fondamental du développement durable, à savoir le rapport entre les riches et les pauvres au sein des villes.

2. La mondialisation

Le troisième défi est celui que nous pose la mondialisation, celle du commerce, des finances mais aussi celle de la culture. Du fait de cette mondialisation il est aujourd'hui beaucoup plus facile de délocaliser les risques environnementaux, par ailleurs, les risques de contagions environnementales ou économiques sont également accrus. La mondialisation de la culture, quant à elle, fait courir le risque d'une homogénéisation des modes de vie avec pour conséquence une perte de la diversité culturelle et un appauvrissement des cultures.

Cependant, la mondialisation offre également des opportunités qu'il nous faut saisir. Elle engendre une division du travail plus rationnelle et logique au niveau mondial et peut permettre un transfert accéléré des technologies respectueuses de l'environnement si elle est bien utilisée. Pour profiter des avantages qu'elle peut offrir et en éviter les inconvénients, il est nécessaire de contrôler et de maîtriser la libéralisation, d'institutionnaliser la gestion des risques et d'assurer une répartition équitable des biens.

3. Les défis "sectoriels"

Le développement durable est également synonyme de défis sectoriels. Le premier d'entre eux est l'accès à l'eau. La gestion de cette ressource est un véritable défi, mais aussi une opportunité car l'eau peut être le vecteur d'une politique de développement durable dans les milieux ruraux.

Dans le domaine du climat, la situation n'est pas bonne non plus car les conséquences des changements climatiques semblent plus graves que prévu. Seule une approche globale et concertée pourra permettre de traiter ce problème. La biodiversité et la préservation de la diversité culturelle sont deux autres enjeux majeurs qui nécessiteront des solutions globales.

III - Le rôle des parlements

Les parlements sont les institutions les plus légitimes pour représenter et défendre l'intérêt général. Les parlementaires ont donc un rôle

essentiel à jouer pour intégrer le développement durable aux politiques et responsabiliser la société et les décideurs politiques. Ils doivent donc être en première ligne du développement durable.

L'absence de développement durable est souvent la conséquence d'un problème de définition des responsabilités. Des lois sont donc nécessaires pour encadrer et générer un développement durable. Le rôle des législateurs est donc fondamental. Le parlement est aussi l'institution la mieux placée pour se faire l'écho des aspirations citoyennes. Dans le nouveau panorama mondial, les relations doivent passer davantage par les parlements. Il est donc nécessaire de développer les rapports entre parlementaires mais également entre parlements. Le développement durable est le défi du XXI^e siècle. Nous avons tous un rôle à jouer, parlementaires, fonctionnaires, décideurs politiques et je n'en suis que plus satisfait d'être parmi vous aujourd'hui.

Tariq BANURI,
Directeur du Centre asiatique de l'Institut de Stockholm pour l'Environnement

J'aborderai le développement durable non pas sous l'angle des faiblesses et des lacunes mais en m'intéressant plutôt à ses forces et ses atouts. Ma présentation s'appuiera sur une étude que nous avons menée dans le cadre de la préparation du sommet de Johannesburg. Au cours de cette étude, nous avons interrogé une centaine de praticiens et de militants de par le monde sur la signification qu'ils donnaient au développement durable. Nous avons ainsi rassemblé un millier d'histoires et d'anecdotes et nous en avons sélectionné une centaine. Je vous en présenterai quelques-unes aujourd'hui.

Voici les questions que nous avons posées aux praticiens et militants : qu'est-ce que le développement durable ? Quelles sont les caractéristiques du développement durable dans la pratique ? Comment est-il possible pour les décideurs, les praticiens, les étudiants et les militants de rendre le développement durable effectif ?

I - Quels sont les pré-requis d'un développement durable ?

La première leçon que nous avons tirée de notre étude est la nécessité d'améliorer l'écoute en matière de développement durable. En effet, il est fréquent que l'écoute fasse défaut. En tant que parlementaires, vous avez l'habitude d'écouter les gens, mais il en va tout autrement des bureaucrates

et des cadres à qui il est souvent nécessaire de rappeler l'importance de l'écoute.

La deuxième leçon que nous avons retenue est que le processus politique intergouvernemental qui a produit de nombreux accords et plans d'actions en matière de développement durable au niveau mondial a aujourd'hui atteint ses limites. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre ces accords, c'est d'ailleurs l'objectif qui a été fixé à Johannesburg.

La troisième leçon fondamentale a été de constater qu'il existait une véritable volonté civique parmi les citoyens. C'est cette volonté civique qui va générer une volonté politique chez les citoyens et agir comme un catalyseur du développement durable.

Ce qui nous a également frappé, c'est la variété des façons d'envisager le développement durable. Certaines personnes abordent le développement durable en "partant de la fin", d'autres l'envisagent en tant que processus. Notre réflexion partait du "début" et cherchait à répondre aux questions suivantes : Où commence le développement durable ? Qui agit réellement en matière de développement durable ? Afin de vous donner des réponses à ces questions, permettez-moi de vous présenter brièvement quelques-unes des histoires que nous avons récoltées durant notre étude. A Dakar par exemple, le maire a décidé de réunir des comités de réflexion sur le développement durable dans les bidonvilles plutôt que d'imposer des politiques par le haut. En Thaïlande et en Inde, la création d'assemblées des pauvres et de mouvements sociaux démontre l'existence d'une volonté civile qui pousse vers la réforme. Au Philippines, la mise en place par la société civile d'un agenda 21 à l'échelon local témoigne de cette volonté civile. Ces différents exemples démontrent que la société civile joue un rôle majeur dans la mise en place de réformes en faveur du développement durable. Or, ce que j'aimerais souligner ici c'est que dans les différents exemples que je viens d'évoquer, il existait une lacune entre la législation et les exigences du développement durable qui a finalement été comblée par la société civile. C'est donc grâce aux initiatives du pouvoir civil que ces lacunes ont pu être comblées. Il faut donc créer des espaces pour ceux qui défendent des réformes en matière de développement durable afin que des initiatives puissent voir le jour.

II - Comment identifier le développement durable ?

Nous avons tiré plusieurs leçons à ce sujet. Tout d'abord, nous avons noté que l'enracinement des initiatives dans la communauté est essentiel.

Laissez-moi illustrer ce propos par un exemple : dans une région du Rajasthan, en Inde, la rivière était asséchée. Les habitants ont donc décidé de construire plusieurs petits barrages avec le soutien de toute la communauté qui s'est rassemblée autour de cette initiative. Grâce à ce soutien, cet exemple est devenu l'un des plus célèbres en matière d'initiative en faveur du développement durable. Cet exemple démontre que l'on ne peut rien construire tant que les citoyens ne sont pas directement impliqués dans le développement durable.

Au cours de notre étude, nous avons également réalisé que les initiatives les plus fructueuses étaient celles qui faisaient une utilisation rationnelle des ressources, sur le plan écologique comme sur le plan économique. Nous avons également appris que, pour être efficaces, ces initiatives devaient être "adaptables" afin de pouvoir être reproduites dans des endroits différents. Laissez-moi vous donner l'exemple d'une ONG spécialisée dans l'énergie qui s'est créée en raison de la pénurie d'énergie. Les membres de cette ONG ont réalisé que les problèmes n'étaient pas dus à un manque d'énergie, mais à une mauvaise utilisation de l'énergie. Ils ont donc créé un programme combinant la maîtrise de l'énergie, la gestion des ressources forestières et la lutte contre la pauvreté. Cette initiative a tellement bien fonctionné qu'elle a ensuite été reprise par de nombreuses autres organisations.

III - Comment réaliser le développement durable ?

Ce que nous avons retenu de notre étude c'est qu'à la base de chaque projet, de chaque initiative en matière de développement durable, on trouve une personne, un être humain qui intervient pour combler une lacune. En matière de développement durable, on ne peut ignorer le rôle absolument central et fondamental de l'être humain.

Deuxièmement, le développement durable suppose des investissements importants dans l'innovation et la recherche scientifique. Troisièmement, le développement durable suppose également une institutionnalisation des projets. En effet, au cours de notre étude, nous avons rencontré de nombreux acteurs qui avaient institutionnalisé leur initiative pour leur permettre de durer. Une autre leçon que nous avons tirée est que les projets fructueux en matière de développement durable sont ceux pour lesquels un grand effort a été fait en matière de communication.

Notre étude nous a également démontré la nécessité d'investir dans des partenariats. En effet,

la notion de partenariat entre acteurs de la société civile, parlementaires, techniciens, décideurs politiques, militants, étudiants est essentielle pour la mise en pratique des initiatives en matière de développement durable. Le développement durable se développera si l'on crée un environnement propice au développement durable. Il faut parler du développement durable, l'encourager et le faire connaître. On n'entend pas assez parler du développement durable notamment dans les systèmes d'enseignement.

Autre investissement nécessaire dans ce domaine : la nécessité d'utiliser les analogies. Au Népal par exemple, une initiative en faveur des forêts a été adaptée au domaine de l'énergie. Une des leçons majeures que nous avons apprises au cours de cette

étude est que l'imitation est un processus nécessaire et extrêmement utile en matière de développement durable. Souvent les acteurs reproduisent des initiatives qui ont déjà été prises par le passé en innovant pour les adapter. L'innovation et l'imitation sont des moteurs très importants.

Le but de mon intervention était de vous donner des exemples d'initiatives fructueuses en matière de développement durable afin que vous puissiez à votre tour en parler et les mettre en pratique. Nous avons besoin d'un engagement de votre part car nous devons agir maintenant.

Mettre en œuvre le Développement durable : perspectives parlementaires

Exposés de parlementaires européens, africain, asiatique et latino-américains présentant les différentes approches régionales du développement durable

Tom SPENCER,
Ancien député européen britannique, Directeur
du Centre européen pour les affaires publiques

En tant que parlementaires, notre défi est de savoir faire preuve de simplicité et d'audace. Simplicité parce que nous avons le devoir de traduire les questions complexes du développement durable en des termes compréhensibles pour tout un chacun. Audace parce que l'audace est indispensable à toute action politique.

I - Le rôle du parlement national

Edmund Burke, représentant conservateur de la ville de Bristol, évoquait déjà le souci de la préservation de l'environnement, souci dont nous héritons de nos parents. Nous avons le devoir de transmettre en bon état ce "cadeau" qui nous a été remis par nos parents. C'est dans ce cadre que doit s'inscrire notre action de parlementaire. Edmund Burke disait aux habitants de la ville de Bristol qu'il était leur représentant, non pas leur délégué.

A ce titre, il se devait de leur donner son opinion la plus sincère. Il y a des moments où je souhaiterais qu'en tant que parlementaires nous soyons plus honnêtes et que nous fassions preuve de plus de clarté vis-à-vis de nos électeurs. En effet la mission du parlementaire est presque sacrée et implique une véritable vocation. Il s'agit d'un rôle plus qu'honorable qui a un impact tout particulier en matière de développement durable.

Nous cherchons aujourd'hui à mieux connaître les sujets d'intérêt vital pour les parlementaires. Quelles sont les compétences clés des parlementaires ? Le vote des budgets et la ratification des traités. Cependant, compte tenu de la crise que traverse l'espèce humaine, il nous faut aller au-delà de ces prérogatives et faire preuve de plus de responsabilité. Dans mon pays, la Chambre des Communes a une implication déterminante, ce qui fait notre fierté. Je suis partisan d'un rôle encore accru du parlement national qui doit pouvoir imposer des priorités en fonction de ses propres aspirations.

II - Quelles leçons pouvons-nous tirer de l'expérience du Parlement européen ?

Le Parlement européen se différencie des parlements nationaux par le fait qu'il n'existe aucun gouvernement à ses côtés ou au-dessus de

lui. Au niveau global il n'existe pas non plus de gouvernement unique pour l'ensemble du monde et la structure institutionnelle est extrêmement complexe. En conséquence, l'élaboration de traités internationaux prend énormément de temps et excède parfois la durée de vie d'un parlement. Pour qu'un parlement puisse suivre les questions qui sont traitées au niveau global, il faut un certain degré de continuité.

Deuxièmement, le Parlement européen a dû faire preuve d'innovation car il devait travailler en l'absence de structure constitutionnelle et pallier les lacunes des autres institutions européennes. Je pense que les parlementaires ici réunis peuvent jouer le même rôle au niveau global. Cela exigera de nous une certaine créativité et de la confiance en nous-mêmes. Et voilà une des raisons de nous réunir ici aujourd'hui : nous soutenir mutuellement, renforcer notre confiance et devenir plus audacieux.

Revenons maintenant aux compétences des Parlements. Les parlements ne devraient pas seulement ratifier les traités, mais ils devraient également être présents dans le processus de rédaction et de négociation des traités. Nous devons faire en sorte que notre rôle soit respecté et veiller à ne pas être marginalisés lorsque nous participons aux débats. Les parlementaires qui participent à ces débats doivent y être accompagnés d'experts et ils doivent faire preuve de passion pour faire valoir leurs positions.

III - Le rôle des parlementaires au plan mondial

Les parlementaires devraient en outre pouvoir exercer un contrôle accru sur les institutions internationales (OMC, FMI, Banque mondiale, OMS). J'ai travaillé sur le réseau des parlementaires pour la Banque mondiale et nous avons évoqué la possibilité de formuler des questions écrites avec l'obligation de recevoir une réponse dans les six semaines. Nul besoin est de vous rappeler ici l'importance de pouvoir poser des questions car si vous posez la bonne question et que vous parvenez à inquiéter le gouvernement, vous stimulez une évolution de la situation. Pourquoi ne pas envisager la création d'une assemblée mondiale de parlementaires au sein de la Banque Mondiale ? L'accord des parlementaires pourrait ainsi être requis pour toutes les grandes décisions prises au niveau de l'institution. Avec

une telle assemblée, l'élection de Monsieur Wolfovitz aurait peut-être été plus difficile.

Nous aurions plus d'impact en terme de multilatéralisme si nous étions mieux intégrés aux instances de prises de décisions. Pourquoi ne pas envisager d'intégrer systématiquement le point de vue des parlementaires dans la conclusion de tout accord multilatéral? Enfin, les rapports entre les parlementaires et les ONG méritent d'être améliorés pour mieux se compléter. Ces quelques pistes permettraient d'accroître la crédibilité et la légitimité des parlementaires au niveau mondial. Personnellement, je suis convaincu de l'utilité des Nations Unies et je pense que la présence des parlementaires en son sein serait tout à fait souhaitable. La présence des parlementaires pourrait entre autres servir de contrepoids aux ambassadeurs d'un certain nombre de pays. Elle permettrait de dépasser certains schémas parfois archaïques.

IV - Les axes de renforcement du rôle des parlementaires

Cet après-midi, nous nous intéresserons à la formation et au soutien dont les parlementaires ont besoin pour mener à bien les missions que je viens d'exposer. Le premier axe à privilégier est l'échange des bonnes pratiques. L'accent doit également être mis sur la formation aux principes de gouvernance mondiale. Les parlementaires doivent avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des différentes institutions pour pouvoir participer aux processus internationaux. Cela leur permettrait de mieux comprendre leur rôle dans un contexte de mondialisation.

Je souhaite que nous trouvions le moyen de renforcer le rôle des parlementaires grâce aux réseaux de parlementaires existants et grâce à de nouvelles instances interparlementaires. Cela permettrait de réunir l'enthousiasme et la passion de tous ceux qui sont sensibles au développement durable. De telles instances d'échange ne remplacent pas la coopération entre parlements mais sont essentielles pour faire face aux problèmes qui se posent en matière de développement durable.

Pour conclure, permettez-moi de parler du livre de Jerry Damonds intitulé "Collapse" qui traite des sociétés qui choisissent d'échouer face à une menace environnementale. L'auteur estime qu'un tel phénomène survient lorsque le dialogue politique n'existe plus, lorsque les institutions se replient sur elles-mêmes et qu'il n'y a plus de compréhension de l'intérêt général. Nous n'en sommes pas encore là, mais nous n'en sommes plus très loin, je le crains. J'espère que dans 500

ans, les historiens s'intéresseront à la façon dont notre société s'est sauvée elle-même et je suis convaincu que les parlementaires pourront contribuer de manière significative à "sauver" l'humanité.

Marie-Noëlle LIENEMANN,
Membre du Parlement européen, France

Le Parlement européen est depuis toujours actif en matière de développement durable. Nous avons en notre sein à la fois une commission chargée de l'environnement, une commission chargée des relations Nord-Sud et une commission sur les affaires sociales. C'est sans doute sur la question sociale que nos compétences sont les moins fortes et nos préoccupations insuffisantes. En effet, force est de constater que, ces dernières années, les efforts de notre Union se sont moins orientés vers le développement Nord-Sud que par le passé, sans doute en raison de l'élargissement vers l'Est. C'est sans doute une réorientation qui s'impose à nous pour relever les défis du XXI^e siècle. Nous sommes tous confrontés à cette réalité et la phrase du dirigeant espagnol Felipe Gonzalez le résume très bien: "Le monde est notre planète". Cependant, ce monde est notre planète sans que nous ne soyons parvenus à y installer une vraie démocratie, sans que les peuples ne puissent se faire entendre et sans que la globalisation ne soit en phase avec les ambitions du plus grand nombre. Nous avons donc le devoir, en tant que parlementaires, parce que nous incarnons une part de ces peuples, de faire émerger l'idée d'une conscience mondiale et d'une responsabilité élargie. En tant que parlementaires, nous devons revendiquer d'être acteurs d'une nouvelle gouvernance mondiale.

I - L'indispensable mise en œuvre du protocole de Kyoto

Au moment du Sommet de Rio, les spécialistes ont tiré la sonnette d'alarme et une conscience planétaire émergeait. A Johannesburg, l'alerte est montée d'un cran, mais l'action n'était toujours pas au rendez-vous. Et c'est bien là le problème. A force d'avoir tiré l'alarme et d'avoir montré que nous étions incapables d'agir concrètement, l'idée d'une certaine impuissance collective s'est installée. La crédibilité de notre capacité à agir étant remise en cause, nous risquons de voir le scénario catastrophe se produire, c'est-à-dire voir les énergies mobilisées aujourd'hui se décourager. Il nous revient donc de choisir une pédagogie qui ne soit pas seulement celle de l'alerte. Nous devons montrer que nous sommes capables

d'avancer. Le Parlement européen est convaincu qu'il faut choisir la pédagogie par le succès et non pas la pédagogie par le danger. En tant que représentants de pays européens, nous devons nous montrer exemplaires en matière de développement durable. Cela doit se traduire par l'application du Protocole de Kyoto. Si cet accord voté, ratifié, n'est pas mis en œuvre, il est inutile d'imaginer aller plus loin. Il est donc impératif de réussir Kyoto. L'Union européenne doit produire des changements majeurs dans ses politiques, dans ses pratiques économiques et dans l'investissement pour la recherche. Le Parlement européen en fait une de ses priorités.

La Chine et les Etats-Unis n'ont pas adhéré à Kyoto. Dans chaque pays se pose la question de la compétitivité de l'économie et Kyoto suppose des exigences qui pèsent sur l'économie. Les parlements doivent avoir la force d'assumer les arbitrages qui ne vont pas toujours dans le sens le plus facile. Nous ne réussissons à appliquer le Protocole de Kyoto que si ce sont les pays les plus riches et les plus développés qui font les plus grands efforts.

II - Le devoir d'exemplarité

Nous devons à la fois assumer notre responsabilité internationale tout en étant exemplaires en matière de développement durable au niveau national, tant sur le plan environnemental que sur le plan social. Je plaide pour une politisation du développement durable, non pas pour sombrer dans des querelles politiciennes, mais pour faire en sorte que ce concept nouveau ne soit pas un simple rideau de fumée. J'ai entendu à Johannesburg les grandes entreprises multinationales évoquer la nécessité de prendre en compte le développement durable, mais je sais que ces mêmes entreprises cesseront toute générosité en la matière dès lors qu'elles n'auront plus de profit à espérer. On ne peut donc pas s'en remettre uniquement au secteur privé. Les ONG, si utiles soient-elles dans leur action, sont également incapables de mettre en œuvre à elles seules les politiques nécessaires. C'est là que nous devons intervenir.

Parmi nos priorités environnementales figure également celle de l'eau. Si nous ne sommes pas capables de régler nos problèmes dans ce domaine en Europe, compte tenu de nos richesses, qui saura le faire ? Nous avons là encore un devoir d'exemplarité, mais l'expérience montre que nous avons également beaucoup à apprendre des expériences menées dans les zones où les ressources sont les plus rares, car on a pu constater que la gestion économe des ressources y est souvent plus efficace qu'ailleurs. Cela suppose une

prise en compte plus importante des expériences de développement menées à travers le monde.

Parmi nos priorités sociales, figure l'égalité entre hommes et femmes. Nous pensons que cette égalité est un élément majeur de la bonne gouvernance du développement durable. Tout montre, dans les pratiques de consommations, dans les façons de concevoir le développement, qu'aucune autre des égalités ne peut se construire s'il n'y a pas d'égalité entre les hommes et les femmes. Il n'y a jamais eu d'exemple où l'égalité a progressé alors que l'égalité hommes-femmes ne progressait pas. Nous pensons donc qu'il est fondamental de faire de cette égalité hommes-femmes, un axe stratégique du développement durable en ce XXI^e siècle. Un tel développement est encore loin d'être acquis et nous assistons dans certains de nos pays à des reculs inquiétants.

III - La nécessaire redéfinition de la régulation des échanges internationaux

Nous devons être exemplaires, mais nous devons également être acteurs d'une nouvelle gouvernance mondiale sur la question du développement durable. Nous plaidons, au niveau du Parlement européen, pour la création d'une organisation mondiale de l'environnement, afin que les normes sociales et environnementales soient davantage prises en compte dans les accords internationaux. Il est bien légitime que certains Etats redoutent que les normes sociales, notamment celles édictées par le BIT, et que les normes environnementales soient utilisées par les pays du Nord comme un prétexte au protectionnisme. Mais à contrario, tout nous montre que si nous ne mettons pas en place, ensemble, une régulation sociale et environnementale, cette régulation se fera par l'intermédiaire du marché, avec pour conséquence une dégradation de l'environnement et un accroissement des inégalités sociales. Nous plaidons donc pour la création d'une organisation mondiale de l'environnement et pour une hiérarchisation des normes au sein de l'OMC. Nous considérons que les seules règles de la libre concurrence ne peuvent pas organiser les rapports internationaux. Il est nécessaire d'équilibrer les exigences : la libre concurrence, le respect des conventions internationales en matière d'environnement et les normes du Bureau international du travail. La question de la hiérarchie des normes doit être systématiquement posée dans les instances européennes afin de contribuer au développement durable.

Nous ne pouvons pas nous contenter de produire des normes et des accords. Il est également nécessaire de doter les structures internationales telles que l'ONU

et ses agences spécialisées, de ressources spécifiques et de programmes concrets afin qu'elles puissent lutter efficacement contre la pauvreté, mettre en œuvre le protocole de Kyoto et améliorer les conditions de santé. C'est pourquoi, nous plaidons au Parlement européen, pour la création d'une taxe internationale pour le développement, dont la teneur fait encore débat. Une telle taxe permettrait de réguler l'économie au service de l'intérêt général et du développement durable.

Sam Iet SEK,
Sénateur, Sénat cambodgien

Le but de mon exposé n'est pas de parler du développement durable au niveau mondial car cela relève de la compétence des experts en la matière. Je me concentrerai uniquement sur les perspectives de développement durable au Cambodge, sans nier l'aspect planétaire des enjeux en la matière. Nous avons encore beaucoup à faire pour nos programmes de développement durable. Dans le cadre de son agenda pour le développement durable, le Cambodge a mis en place un programme de lutte contre la pauvreté dans le respect de l'environnement et du patrimoine culturel.

Le gouvernement mobilise ses efforts en vue de créer les conditions favorables au développement économique et industriel du Cambodge, décimé par 20 années de guerre. Le secteur agricole absorbe 80 % de la main-d'œuvre active dans notre pays. Il présente un potentiel très important en matière de développement durable, au travers de la réduction de la pauvreté. Le secteur des services est également important. L'industrie touristique mobilise une partie de la main-d'œuvre dans les zones culturelles ou balnéaires, mais ce secteur reste encore à développer. Le Cambodge table sur ce secteur "sans fumée" pour contribuer à son développement durable.

Le Cambodge a longtemps profité de la clause de la nation la plus favorisée par les Etats-Unis. Depuis qu'il ne bénéficie plus de cette cause, le pays a vu l'industrie, notamment le secteur textile, périliter. Cela a stoppé les effets positifs en matière de développement durable. J'en appelle aux pays européens pour qu'ils prennent le relais des Etats-Unis et qu'ils favorisent les délocalisations dans notre pays qui a su se doter d'une main-d'œuvre qualifiée dans le secteur de l'industrie légère. Nous devons pouvoir diversifier nos exportations en accueillant davantage d'industries. En matière d'énergie électrique, le Cambodge, bien que disposant d'un potentiel important en termes d'hydroélectricité, reste

défavorisé. Des études techniques ont démontré que les investissements en la matière au Cambodge seraient particulièrement rentables. La France, par l'intermédiaire de l'Agence française de développement, a déjà entrepris de favoriser ce type d'investissement. Soulignons également qu'à l'avenir, l'enjeu essentiel du développement durable au Cambodge sera celui du domaine de l'agroalimentaire.

Les parlementaires au Cambodge peuvent jouer un rôle majeur en termes de planification de la politique générale au moment du vote de la loi de finance. Les débats du parlement permettent au gouvernement d'orienter ses programmes. Le parlement peut, en outre, suivre la réalisation des politiques ainsi décidées. Les sénateurs que nous sommes doivent conserver sur le plan national un rôle d'arbitre et de conciliateur. Au plan international, nous avons également un rôle important à jouer. Cette conférence m'a permis de le faire aujourd'hui.

Ali Abdul BAHARI,
Membre de l'Assemblée nationale, Kenya

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que le Prix Nobel de la Paix a été attribué à une parlementaire de notre pays, Mme Wangari Maathai. Elle aurait donc toute sa place parmi nous aujourd'hui, d'autant qu'elle s'est toujours battue pour l'environnement et le développement durable. Si elle a reçu le Prix Nobel, c'est certainement parce qu'elle a su sensibiliser notre pays au développement durable. Elle a personnellement mené un travail important au niveau de la forêt du Congo.

Au niveau du Kenya, diverses réformes ont été menées ces dernières années en matière de développement durable. Ce fut notamment le cas dans le domaine de l'éducation. Nous cherchons à développer une conscience de l'environnement chez nos concitoyens. Une loi a été votée en 1999 mettant en place une commission gouvernementale chargée du suivi des questions environnementales. Nous sommes par ailleurs en train d'élaborer une constitution qui comportera un chapitre entier sur l'environnement et le développement durable.

Monsieur Desai a parfaitement su lier la question du développement durable à celle de la lutte contre la pauvreté. Une collaboration entre le premier et le tiers monde est en effet nécessaire au plan mondial. Et cette remarque vaut également pour chacun de nos pays. Nous devons nous efforcer de chercher à atteindre une plus grande équité dans la répartition des richesses. Nous sommes un grand

producteur de café, mais en réalité, le Kenya est surtout spécialisé dans les tâches à très faible valeur ajoutée et les tâches à forte valeur ajoutée restent l'apanage des pays les plus développés. Une autre répartition des tâches est nécessaire pour permettre un développement équilibré. L'environnement est un autre des soucis de notre pays. J'ai personnellement vu certaines rivières cesser de couler dans mon pays. Cela démontre la vitesse des changements qui peuvent affecter l'environnement à l'échelle d'une vie et l'importance des enjeux qui sont face à nous.

Carlos WILLIAM DE SOUZA,
Membre de la Chambre des représentants, Brésil

Pour le Brésil, le développement durable est essentiel. Le Brésil possède 30 % des ressources en eau douce de la planète ainsi que la plus grande forêt vierge du monde dans la région de l'Amazonie. Les parlementaires brésiliens ont élaboré un programme en matière de développement durable pour régler les problèmes environnementaux complexes qui se posent. Nous disposons d'une grande expérience en matière de programmes environnementaux au Brésil et nos programmes sont d'ailleurs un exemple pour de nombreux autres pays. Notre politique nationale en matière d'environnement existe depuis 1921. Pour vous donner un exemple, notre Constitution contient un article consacré à l'environnement ainsi que plusieurs dispositions prévoyant la mise en place de programmes de formations dans ce domaine. De plus, nous mettons au point des lois pour protéger la faune, la flore, les forêts de notre pays. Nous avons par exemple adopté une loi contre la criminalité environnementale qui prévoit des sanctions et des amendes pour les personnes qui violent cette loi. Nous avons également pris des mesures complémentaires pour la protection de l'environnement et nous souhaitons mettre en place des institutions pour les faire respecter. Nous avons prévu des programmes pour le traitement des déchets solides qui vont trouver leur illustration dans une loi qui doit être adoptée prochainement.

Les avancées en matière de développement durable ne sont possibles que si l'on développe des instruments économiques, pour que les forces du marché adoptent des pratiques respectueuses de l'environnement. La gestion des ressources en eau est un domaine particulièrement important. Les ressources environnementales du Brésil sont considérables et le Brésil est un pays avancé en matière de développement durable. On nous critique souvent en raison de la destruction de la forêt amazonienne, mais nous avons pris de nombreuses mesures pour la protéger. La législation brésilienne est en avance, et cela reflète le fait que nous sommes conscients de la richesse considérable que représentent nos ressources.

Jorge PINHERO,
Membre de la Chambre des représentants, Brésil

Si la législation brésilienne est avancée, l'organe exécutif a parfois beaucoup de mal à la faire appliquer. Les institutions de notre pays manquent de moyens pour cela. Nous avons néanmoins accentué nos efforts pour lutter contre la déforestation. Pour autant, nous manquons de ressources, notamment en termes de moyens humains et financiers. Nous compensons nos carences en ressources financières par un effort de formation des populations dans les zones forestières. En revanche, nous disposons d'un potentiel considérable en ce qui concerne les ressources en eaux. Cela ne nous empêche pas de tout faire pour que les citoyens prennent conscience de la nécessité de préserver cette ressource en en faisant un usage limité.

L'un des problèmes que rencontre le Brésil sur le plan législatif est celui de la cohérence des règles entre les niveaux local, régional et national. Les parlementaires ont vocation à améliorer cette cohérence pour permettre une réelle efficacité. Enfin, nous sommes favorables au système de la taxation pour financer les mesures de protection de l'environnement.

Les parlementaires face au Développement durable et aux Objectifs du Millénaire pour le Développement : analyse des enjeux, rôles et opportunités à travers l'étude de trois sujets clés

Comptes rendus des groupes de travail

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU

Rapporteur du groupe de travail : M. le Sénateur Aref BATAYNEH, Jordanie

Au cours de la session de l'après-midi, trois groupes de travail ont été créés afin d'étudier les défis auxquels les parlementaires sont confrontés dans trois domaines spécifiques : l'Eau; les Changements climatiques et l'Énergie; le Commerce pour un Développement durable.

Le Groupe 1 était chargé d'étudier le thème de l'Eau et de réfléchir aux défis, rôles et opportunités rencontrés par les parlementaires dans ce domaine.

I. PROBLEMES ET DEFIS RENCONTRES PAR LES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Sur la base des discussions, le modérateur a identifié les problèmes et défis suivants :

- Il est nécessaire de mieux comprendre les liens entre le secteur de l'eau et les autres secteurs tels que l'énergie, les changements climatiques, l'agriculture, la santé et la biodiversité. Il est aussi nécessaire d'approfondir la compréhension du concept de «service rendu par les écosystèmes».
- Un autre problème majeur dans le domaine de l'eau est celui de garantir un approvisionnement en eau pour chacun sans réduire la capacité des écosystèmes à se régénérer. L'accès à l'eau est de plus en plus considéré comme un droit de l'homme fondamental et les parlementaires pourraient contribuer à promouvoir ce concept et imposer celui-ci comme un droit constitutionnel.
- En ce qui concerne la gestion intégrée des ressources en eau, un défi clé consiste à savoir si le planning intégré des ressources en eau adopté au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) sera effectivement respecté. De même, il est capital que la gouvernance dans le secteur de l'eau soit améliorée si la gestion intégrée des ressources doit devenir la norme.
- En ce qui concerne le lien entre l'eau et la nourriture, la Commission du développement durable a souligné, durant sa 13^{ème} session, la nécessité d'utiliser des technologies de l'eau efficaces et de mettre en commun les connaissances en la matière. De même, les agriculteurs devraient être formés à une agriculture respectueuse de l'environnement et à une meilleure utilisation de l'eau. L'agriculture et l'aquaculture devraient être pratiquées en tenant davantage compte des populations pauvres.
- La proportion de personnes n'ayant pas un accès suffisant à l'eau va passer de 34 % en 1992 à 53 % en 2005 et les niveaux d'aide publique au développement (APD) ne sont pas suffisants pour satisfaire les besoins.
- L'eau représente "le pétrole et le gaz" du futur. Comment les parlementaires des pays développés peuvent-ils contribuer à améliorer l'accès à l'eau, particulièrement pour les pays les moins avancés (PMA). Si l'eau doit effectivement être considérée comme bien public mondial, les questions qui se posent sont les suivantes : qui pourra fournir l'accès à ce bien ? Comment pourra-t-on mobiliser de plus grandes ressources financières afin d'assurer son accès pour tous ?
- Il est nécessaire de créer un fond mondial pour promouvoir la technologie liée à l'utilisation, au recyclage et à la gestion de l'eau. L'éducation et la sensibilisation du public doivent aussi être renforcées. La sensibilisation est capitale, et c'est aux institutions éducatives de s'en charger puisque les parlements ne sont pas en mesure de faire face à ce défi.
- Les parlements des pays en développement doivent faire face à un grand nombre de contraintes découlant du fait que leurs institutions démocratiques ne sont pas aussi développées qu'à l'Ouest. En réalité, l'influence des parlements des pays en développement est relativement faible, particulièrement sur les questions de développement durable.

II. RÔLE POTENTIEL DES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Au cours des débats, les parlementaires ont mis en évidence différents rôles et obstacles à leurs engagements :

- Compte tenu du rôle croissant du secteur privé dans l'approvisionnement en eau, il est important que l'action des autorités publiques soit renforcée afin que les politiques en matière d'eau soient favorables aux plus pauvres.
- Les parlementaires doivent jouer un rôle plus important. Leur rôle est de : 1) s'assurer que leurs gouvernements maintiennent un niveau de dépenses sociales minimum ; 2) demander aux gouvernements donateurs d'honorer leurs engagements d'aide publique au développement (APD).
- Au niveau national, les parlementaires devraient jouer un rôle clé dans l'élaboration des instruments permettant de promouvoir le concept de droit de l'homme à l'eau et de faire reconnaître l'eau comme un bien public mondial.
- Au niveau international, les parlementaires doivent renforcer leur collaboration afin de partager leurs expériences dans l'élaboration du droit de l'homme à l'eau et faire reconnaître l'eau comme un bien public. Ceci en tenant compte du fait que le droit doit refléter les coûts économiques et environnementaux réels.
- Les parlementaires doivent s'engager plus activement dans les différentes étapes du processus de l'approvisionnement en eau et doivent identifier les moyens d'améliorer l'accès à l'eau.
- Les parlementaires doivent s'assurer que les ressources nécessaires sont mobilisées pour garantir l'accès à l'eau aux plus pauvres. Les technologies employées doivent être choisies en fonction des besoins et des spécificités locales. L'accès à la technologie est un problème important. Le manque de technologies empêche les communautés locales d'assurer un approvisionnement d'eau suffisant. Les parlementaires doivent donc jouer un rôle actif en soulignant l'importance du défi technologique qui se pose.

III. COMMENT RENFORCER LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES ?

Au cours des débats, le modérateur a recensé plusieurs idées pour renforcer le rôle des parlementaires :

- La création d'une plate-forme est nécessaire pour assurer l'échange d'expériences en matière de promotion de l'utilisation durable de l'eau. Cette plate-forme pourrait être créée dans le cadre du programme de renforcement des capacités en matière de développement durable.
 - L'initiative pour un renforcement des capacités devrait développer sept groupes de parlementaires régionaux dans le monde afin d'identifier les besoins individuels des pays en termes financiers et techniques. Cette évaluation permettrait ainsi d'estimer les ressources à mobiliser.
 - Les parlementaires ont besoin d'avoir un meilleur accès aux connaissances techniques et scientifiques en matière d'eau afin de pouvoir remplir leur rôle de législateur de façon plus efficace. L'initiative pour un renforcement des capacités pourrait contribuer à réaliser cet objectif.
 - Les parlementaires ont aussi besoin d'une meilleure formation et sensibilisation dans le domaine de l'eau et plus particulièrement dans les secteurs des droits de l'homme, de l'écologie et de la sécurité.
 - Les parlementaires ont besoin de ressources pour renforcer leur participation aux négociations des accords multilatéraux sur l'environnement et, plus particulièrement, aux accords dans le domaine de l'eau. Leur implication est capitale pour renforcer la responsabilité des gouvernements nationaux et pour approfondir leur connaissance des négociations multilatérales.
 - Des ressources sont nécessaires pour aider les parlementaires à développer le cadre législatif régissant l'accès à l'eau et son approvisionnement et pour développer le partage des ressources en eau entre Etats, au niveau bilatéral ou régional.
-

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ÉNERGIE ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Rapporteur du groupe de travail : M le Sénateur Farooq AMJAD MEER, Pakistan

Au cours de la séance de l'après-midi, trois groupes de travail ont été créés afin d'étudier les défis auxquels les parlementaires sont confrontés dans trois domaines spécifiques : l'Eau; les Changements climatiques et l'Énergie; le Commerce pour un Développement durable.

Le Groupe 2 était chargé d'étudier le thème de l'Énergie et des Changements climatiques et de réfléchir aux défis, rôles et opportunités rencontrés par les parlementaires dans ce domaine.

I. PROBLEMES ET DEFIS RENCONTRES PAR LES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Sur la base des discussions, le modérateur a identifié les problèmes et défis suivants :

- Il existe des liens/synergies/conflits complexes entre l'énergie, l'eau, l'agriculture et les conventions en matière de changements climatiques, biodiversité et désertification.
- Le recours aux énergies renouvelables devrait être encouragé au maximum dans les pays en développement car en plus d'être non polluantes en terme de CO₂ elles ont un impact positif sur l'environnement, l'emploi, le développement industriel, etc.
- Les changements climatiques ont des impacts négatifs sur les pays et les populations pauvres, mais ils sont provoqués par les pays industrialisés.
- Les effets négatifs des changements climatiques sont déjà visibles dans un grand nombre de pays : blanchiment du corail (îles du Pacifique), disparition des cours d'eau en raison de changements climatiques locaux (Kenya), diminution des précipitations entraînant une dégradation des sols (pays du Sahel), etc.
- Il y a un besoin urgent de mettre en œuvre les accords existants – par exemple le NEPAD pour l'Afrique.
- Quelle importance devrait avoir l'énergie nucléaire – particulièrement dans les pays en développement ?

II. ROLE POTENTIEL DES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE ET DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Au cours des débats, les parlementaires ont mis en évidence différents rôles qu'ils pouvaient potentiellement jouer :

- Inclure la protection de l'environnement dans les programmes d'éducation.
- Définir des normes à appliquer par les industries pour pouvoir être en activité.
- Sensibiliser le grand public et les principaux acteurs et diffuser l'information auprès d'eux.
- Assurer l'application des lois.
- Créer des incitations économiques afin d'engendrer des réflexes en faveur de l'environnement parmi la population.
- Renforcer la gouvernance en matière d'environnement au niveau international.
- Quantifier les bénéfices de l'action et pas seulement les coûts y afférents.
- Informer la population que le coût de l'inaction actuelle en matière de protection de l'environnement est largement supérieur à celui de l'action. Cela signifie qu'il est beaucoup plus rentable en termes financier, social et environnemental d'agir aujourd'hui que d'attendre demain.
- Adopter la devise suivante : « Que chacun prenne des mesures dans son propre pays et balaie devant sa porte. Cela devrait avoir un impact incitatif sur les autres. »
- Retenir les leçons issues des bonnes pratiques adoptées par d'autres pays et les adapter aux réalités locales.
- Développer la coopération entre les différents parlements d'une même région et utiliser les réseaux parlementaires existants.

- Lors de leurs interventions publiques, les parlementaires devraient utiliser une terminologie simple et facilement compréhensible plutôt qu'un jargon scientifique. Leur rôle serait également d'encourager les scientifiques à faire de même.
- Une plus grande place devrait être consacrée aux énergies renouvelables, particulièrement en zones rurales.
- Moyennant le soutien financier et technique des pays développés, les pays en développement pourraient investir dans des technologies respectueuses du climat et s'assurer que les nouvelles technologies employées soient peu polluantes en CO₂. Cependant, un tel développement nécessiterait un engagement important des parlementaires dans cette voie.

III. COMMENT RENFORCER LE ROLE DES PARLEMENTAIRES ?

Au cours des débats, le modérateur a recensé plusieurs idées pour renforcer le rôle des parlementaires :

- Il devrait y avoir une interaction entre les différentes commissions d'un parlement et, de la même manière, entre les commissions au sein des régions et sous-régions afin d'assurer une approche intégrée du développement.
 - Les questions environnementales sont intimement liées aux questions économiques et sociales et ne devraient pas être étudiées isolément.
 - Le Parlement devrait être investi de plus de pouvoirs que l'Exécutif. Formation et échange d'informations sont par conséquent nécessaires.
 - Les parlementaires devraient être intégrés aux délégations au cours des négociations.
 - Renforcer la coordination entre les différents acteurs est nécessaire, particulièrement avec la société civile et les universités.
 - Créer des groupes interparlementaires régionaux.
 - Développer des procédures de communication plus directes afin d'impliquer des parlementaires de pays ayant des positions différentes.
 - Développer de meilleures relations avec la société civile et le système des Nations Unies.
 - Inciter les parlementaires à constituer des réseaux et devenir ainsi des groupes de pression nationaux et mondiaux.
 - Améliorer le contrôle parlementaire sur les organisations internationales.
 - Les parlementaires devraient insister sur l'adoption d'une stratégie nationale dotée d'objectifs clairs et garantissant un système de suivi efficace.
 - Utiliser tous les outils parlementaires classiques (par exemple : investigation, mise en place de commissions, questions au gouvernement).
 - Les questions touchant à l'environnement devraient être étudiées à la lumière des sujets économiques et sociaux.
-

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE COMMERCE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur du groupe de travail : Lord BRENNAN, Royaume-Uni

Au cours de la séance de l'après-midi, trois groupes de travail ont été créés afin d'étudier les défis auxquels les parlementaires sont confrontés dans trois domaines spécifiques : l'Eau; les Changements climatiques et l'Énergie; le Commerce pour un Développement durable.

Le Groupe 3 était chargé d'étudier le thème du commerce pour un développement durable et de réfléchir aux défis, rôles et opportunités rencontrés par les parlementaires dans ce domaine.

I. PROBLEMES RENCONTRES PAR LES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Sur la base des discussions, le modérateur a relevé que les parlementaires étaient confrontés aux problèmes suivants :

- Comment les pays peuvent-ils renforcer leurs économies, accroître leurs exportations et gagner des devises étrangères, tout en luttant contre la pauvreté, gérant leurs ressources naturelles de façon durable et préservant leur environnement ?
- Dans le plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD), le commerce est présenté comme un moyen de mettre en œuvre le développement durable. Le commerce peut également contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire. Par contre, il peut également empêcher d'atteindre ces objectifs, s'il est mal maîtrisé.
- La libéralisation des marchés doit donc être conduite dans les secteurs appropriés, selon un rythme adapté et dans le cadre de règles et d'institutions justes aux niveaux national et international. Une des principales tâches des parlementaires est d'y veiller.

II. ROLES POTENTIELS DES PARLEMENTAIRES DANS LA PROMOTION DU COMMERCE DURABLE

Au cours des débats, les parlementaires ont mis en évidence les différents rôles qu'ils pouvaient jouer :

- Les parlementaires ont un rôle à jouer dans la définition des objectifs de la politique commerciale, dans l'évaluation des impacts des politiques commerciales passées et futures et dans l'organisation de la libéralisation du commerce.
- Lorsque des compromis sont nécessaires, ils peuvent contribuer à contrebalancer les besoins de croissance, de compétitivité et de commerce avec les exigences environnementales et sociales. Ils permettent également d'identifier les opportunités de synergies.
- Les parlementaires peuvent superviser le calendrier des négociations gouvernementales et veiller à ce que les règles et institutions appropriées soient mises en œuvre pour gérer la libéralisation du commerce. Ils veillent par exemple à ce que les politiques afférentes au partage des richesses, au marché du travail et à la protection des ressources naturelles soient mises en œuvre.
- Ils peuvent également promouvoir le dialogue avec la société civile et le secteur privé et, ainsi, prendre en compte les besoins des divers groupes d'intérêt, y compris les générations futures.

III. DEFIS RENCONTRES PAR LES PARLEMENTAIRES DANS LE DOMAINE DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Au cours des débats, les parlementaires ont évoqué les défis auxquels ils doivent faire face :

- *Analyse indépendante* : Les parlementaires doivent être à même de faire leur propre analyse des problèmes afin d'élaborer leurs propres propositions et proposer au gouvernement des règles et politiques appropriées.
- *Communication efficace* : Les parlementaires doivent non seulement être en mesure de communiquer leurs positions aux gouvernements, mais aussi de développer et de communiquer leurs propres visions de l'intérêt public.
- *Espace politique* : Il faut conserver un « espace politique » afin d'assurer que les règles internationales puissent être mises en œuvre pour assurer les priorités nationales.

- *Création de l'influence parlementaire* : Il y a des limites à ce que les parlementaires peuvent faire. L'influence de la communauté internationale peut, dans certains cas, surpasser la capacité des parlementaires à peser sur les grands choix.

IV. COMMENT RENFORCER LE RÔLE DES PARLEMENTAIRES ?

Au cours des débats, le modérateur a recensé plusieurs idées pour renforcer le rôle des parlementaires :

Au niveau national

- *Utilisation des mécanismes nationaux existants pour le contrôle des politiques*. Une aide pourrait être apportée aux commissions parlementaires comme contrepoids, et pour garantir que les lois et les politiques proposées sont appropriées.
- *Développer des commissions nationales sur le développement durable ou/et le commerce*. Les parlements qui ne sont pas dotés de commissions spécialisées sur le développement durable (ex. : Papouasie-Nouvelle-Guinée) pourraient envisager la constitution de structures nouvelles. Une structure institutionnalisée permettrait de canaliser les discussions, promouvoir le renforcement des capacités et faciliter l'accès à l'expertise extérieure.
- *Renforcer les capacités en matière d'analyse politique et de communication*. L'un des défis consiste à construire une légitimité en communiquant avec les électeurs et avec les autres entités de la puissance publique.
- *Identification des experts* : Les parlementaires peuvent avoir besoin de faire appel à des experts sur des sujets précis; une aide pourrait leur être apportée pour identifier les experts ayant les compétences requises.

Au niveau international

- *Arrangements à l'amiable*. Des arrangements bilatéraux entre des structures parlementaires particulières (commissions du commerce) pourraient permettre de renforcer les capacités et la compréhension.
 - *Réunions régionales*. Les réunions régionales peuvent permettre aux parlementaires de comparer leurs expériences nationales.
 - *Participation aux délégations nationales*. La participation des parlementaires aux délégations nationales permettrait de faciliter la mise en œuvre des traités car elle permettrait aux parlementaires de développer leur expertise dans des domaines où ils n'auraient pas été impliqués autrement.
 - *Mise en relation avec d'autres parlementaires*. A travers la construction de réseaux, les parlementaires peuvent prendre connaissance des expériences menées dans d'autres pays et bénéficier de cette expérience.
 - *Réunions internationales*. L'organisation de réunions de travail en marge des négociations internationales peut soutenir l'engagement parlementaire au sein des délégations nationales et promouvoir la mise en réseau et la collaboration.
-

Résumé des discussions

Débat sur la question de l'eau

Des politiques de prévention de la pollution permettraient de réduire significativement le coût de l'eau potable en réduisant les coûts de traitement et de purification. Parallèlement, le renforcement des infrastructures de purification et traitements des eaux usées serait nécessaire. Prévention et purification sont des questions clefs dans la problématique de la rareté de l'eau.

Dans de nombreux pays, la surexploitation agricole a des conséquences dramatiques sur l'environnement et particulièrement sur les ressources hydriques. La planification agricole devrait être élaborée en fonction de la disponibilité des ressources hydriques et l'eau devrait être utilisée de façon efficace et rationnelle. Les cultures qui ne sont pas adaptées au climat et qui engendrent une utilisation abusive des ressources hydriques devraient être supprimées.

Par ailleurs, ce type de cultures entraîne une diminution dramatique de la nappe phréatique et risque à terme d'engendrer sécheresse, exode et famine. Une solution pourrait être d'imposer des restrictions sur le commerce de produits qui nuisent de façon significative à l'environnement d'un pays. Une autre solution serait d'édicter des règles qui interdiraient les cultures inadaptées au climat et encouragerait la production de cultures peu consommatrices d'eau.

De façon générale, les pays devraient apprendre à utiliser l'ensemble des ressources en eau disponibles (précipitations, nappes phréatiques, rivières).

Débat sur la question de l'énergie et du climat

Le développement durable vise à assurer un équilibre entre le développement économique, le bien-être social et l'environnement. Ces trois domaines sont interdépendants et doivent être traités simultanément.

Les investissements en matière d'environnement portent leurs fruits sur le long terme. Il est donc nécessaire de se pencher autant sur les problèmes majeurs que sur les "petits" problèmes car ils risquent d'avoir des conséquences importantes à long terme.

Au niveau mondial, la consommation énergétique est en constante augmentation et certains pays sont devenus de grands consommateurs d'énergie traditionnelle (charbon, hydrocarbures). Il est

impératif de réorienter cette consommation vers des énergies durables. Il conviendrait, par exemple, d'encourager les pays ayant un potentiel hydroélectrique à développer leurs infrastructures et à produire de l'énergie. Il faudrait également limiter les restrictions en matière d'utilisation de l'énergie nucléaire car ce type d'énergie pourrait être une solution d'avenir. On pourrait aussi encourager le développement de nouvelles technologies et leur diffusion à un prix abordable dans les pays en voie de développement.

Les parlementaires devraient agir comme groupe de pression et favoriser ce type de développement.

Débat sur la question du commerce

Pour favoriser le développement durable, le commerce doit avoir lieu dans des conditions équitables. Or, les règles du jeu du commerce international sont souvent partiales.

L'économie de certains pays du sud repose entièrement sur l'exportation de matières premières à faible valeur ajoutée. Or ces pays se trouvent souvent dans l'incapacité d'exporter leurs marchandises en raison des barrières douanières imposées par les pays développés. Comment les pays du sud peuvent-ils atteindre les Objectifs du Millénaire si les pays développés entravent leur développement par des barrières douanières et réduisent dans le même temps l'aide publique au développement ? Pour se développer et sortir de leur dépendance excessive à l'aide extérieure, les pays en voie de développement doivent pouvoir bénéficier d'un accès aux marchés des pays développés et créer de la valeur ajoutée en transformant leurs produits en produits finis ou semi-finis.

Dans le domaine de l'agriculture, le fossé entre pays du nord et pays du tiers-monde est également très important. Dans les pays développés, l'agriculture est subventionnée, ce qui n'est pas le cas dans les pays du tiers-monde. En conséquence les produits importés dans les pays du tiers-monde coûtent parfois moins cher que les produits fabriqués localement. Un tel commerce n'offre aucune perspective de développement à ces pays. De plus, la réduction de l'aide au développement pose un réel problème de souveraineté car les Etats faibles se trouvent souvent contraints de se retirer de la production et de laisser leur économie à la merci des multinationales.

Propositions d'action pour l'UNITAR et l'UIP

Il convient d'aborder la question du développement durable et du rôle des parlementaires à deux niveaux. Au niveau national, l'établissement de comités nationaux sur le développement durable permettrait une meilleure gestion du développement durable. Un programme d'appui aux Parlements permettrait d'améliorer les compétences des parlementaires et de renforcer leur poids dans le dispositif étatique. Certains parlementaires devraient bénéficier de formations en matière de développement durable afin de devenir des spécialistes au fait des évolutions techniques et technologiques.

Au niveau international, les forums et les échanges de bonnes pratiques devraient être multipliés. La participation des parlementaires aux réunions internationales telles que le Sommet mondial pour le développement durable devrait être renforcée. La création d'une organisation mondiale pour le développement durable pourrait permettre d'améliorer la gestion et le suivi des dossiers internationaux en la matière.

En complément de la diplomatie traditionnelle entre gouvernements, la diplomatie parlementaire devrait être renforcée, et particulièrement la collaboration entre les parlements des pays du nord et du sud. Ce type de diplomatie pourrait contribuer à mettre fin aux conflits armés qui sont un facteur important de destruction de l'environnement.

Ernst Ulrich von WEIZSÄCKER, Membre du Parlement allemand, Président de la Commission de l'environnement et du développement durable du Bundestag

Je vous propose de résumer les débats de ce matin.

En ce qui concerne le domaine de l'eau, nous devons notamment nous pencher sur la question de la pollution, de la décontamination et du recyclage de l'eau. Même si nous considérons tous que l'eau est un bien public, il apparaît que le financement public n'est pas suffisant pour en assurer l'approvisionnement pour tous. Nous avons donc besoin de financements privés car l'Etat ne peut pas s'en charger seul. Il importe en outre de s'intéresser aux technologies disponibles comme l'irrigation par gouttelettes d'eau, afin de permettre une utilisation efficace de l'eau.

Pour ce qui est du domaine de l'énergie, je pense qu'il était très intéressant d'entendre, de la part du parlementaire indien, que les anciens gros consommateurs d'énergies "traditionnelles" ont une responsabilité dans le financement de la transition vers l'utilisation de nouvelles énergies. Il serait intéressant pour nous, dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques, de réfléchir à un système mondial d'incitation qui obligerait les pays riches à financer cette transition vers des énergies plus propres.

Dans le cadre des échanges commerciaux, il est essentiel de mettre un terme à l'asymétrie et au caractère injuste du système commercial actuel. Le protectionnisme des pays du Nord en matière d'agriculture et leur tendance à exporter des produits subventionnés vers les pays en développement s'apparentent à un véritable crime. Il convient d'élaborer une réglementation équitable des échanges.

Pour finir, voici un message pour les pays en voie de développement. Il est tout à fait compréhensible que vous attendiez que les gouvernements des pays du nord contribuent à établir un système mondial équitable. Mais sachez que la situation politique et économique de ces pays n'est pas aussi florissante que vous pourriez le croire. Les gouvernements des pays du nord sont eux aussi extrêmement endettés - qu'il s'agisse des Etats-Unis, du Japon ou de l'Allemagne. La richesse appartient désormais au secteur privé. Aujourd'hui, c'est le secteur privé qui dirige le monde. Les problèmes de pauvreté sont en partie liés à la privatisation. A cet égard, je viens de publier un ouvrage intitulé "Les limites à la privatisation" qui présente de nombreuses expériences, positives mais surtout négatives en matière de privatisation et aborde la question de l'effondrement du secteur public. Le concept de bien public pose désormais problème dans des pays où le secteur privé domine. En effet si l'on définit le bien public comme quelque chose auquel on peut avoir accès librement, et s'il y a un régime de marché, ce que l'on constate c'est que ce sont les acteurs les plus puissants qui se réservent l'accès à ce bien comme s'il était gratuit et qui rejettent les plus faibles. C'est ce que l'on constate actuellement dans le débat sur la biodiversité par exemple. Des entreprises comme Monsanto considèrent la biodiversité comme un bien "gratuit". Ils la privatisent puis achètent des brevets qu'ils revendent ensuite à des prix exorbitants.

Planification stratégique

Interventions des différents partenaires et experts invités à la conférence

Béatrice SAINT-LAURENT,
Chargée de Mission, Ministère français des
Affaires étrangères

Je m'exprimerai ici au nom du Ministre, Monsieur Michel Barnier. Je remercie et félicite l'UNITAR et l'UIP d'avoir pris l'initiative de ce rendez-vous. La France a souhaité apporter son soutien plein et entier à cette conférence inaugurale et ce soutien est le reflet de l'importance que revêt à mes yeux l'implication des parlementaires dans la prise en compte du développement durable. Aujourd'hui, nous devons faire face à un défi aussi silencieux qu'implacable, écologique et humain, c'est le changement global qui affecte notre planète et la fracture des sociétés qui l'accompagne à l'échelle mondiale. Ce défi appelle une prise de conscience. Celle des Etats bien entendu, mais aussi celle de l'ensemble des sociétés.

Le développement ne peut être durable que s'il est partagé, mais aussi, assumé par tous. Dans cet effort constant en faveur du développement durable, les parlementaires ont un rôle fondamental à jouer. Dans leur fonction législative tout d'abord pour mettre en œuvre les conventions internationales et pour s'assurer que les principes trouveront leur traduction au niveau national. Dans leur rôle de relais vis-à-vis de l'opinion publique ensuite pour sensibiliser nos concitoyens aux enjeux du développement durable et pour promouvoir les initiatives locales. Enfin, dans leurs échanges d'expériences à l'international, à l'image de ceux que l'UIP s'attache à développer afin de relayer, partager et encourager les efforts nationaux en faveur du développement durable.

Le développement durable est la seule réponse possible au défi du changement global et aux retombées écologiques et sociales d'une mondialisation mal maîtrisée. La France est totalement mobilisée à cet égard, vous le savez, en liaison étroite avec nos partenaires européens. Tout d'abord pour renforcer la prise en compte du développement durable au sein des institutions internationales à travers, notamment, du projet de l'Organisation des Nations Unies pour l'environnement. Ensuite pour faire prendre en compte les objectifs d'une réduction volontariste des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des discussions sur l'après-Kyoto, et, enfin, pour développer une expertise internationale

scientifiquement validée en matière de biodiversité suite à la conférence internationale que nous avons organisée en janvier dernier à Paris, à l'UNESCO.

Le développement durable n'est pas un luxe, mais le reflet et le prolongement de notre interdépendance. Je sais que l'UNITAR et l'UIP feront le nécessaire pour assurer un suivi institutionnel et pour mettre en place un programme qui saura répondre aux besoins exprimés ici même par les parlementaires. Je les en félicite et je suis certain que cette initiative contribuera à inscrire le développement durable dans la réalité quotidienne de nos pays et de nos sociétés.

Félix ONKEYA,
Membre de l'Assemblée nationale du Gabon et
Président de la Commission de la coopération et
du développement de l'Assemblée de la
francophonie

Le dernier sommet des chefs d'Etat des pays francophones s'est tenu les 26 et 27 novembre dernier, à Ouagadougou sur le thème de "la Francophonie, espace solidaire pour un développement durable". Au cours de ce sommet, nous avons déposé un avis rappelant que le développement durable repose sur le développement économique, l'équité sociale et la protection environnementale.

Cet avis posait comme préalable au développement durable une série de conditions comme la démocratie, la bonne gouvernance, la paix, le respect des droits de l'homme, la maîtrise du développement urbain et démographique, la lutte contre la pauvreté, l'accès à l'éducation, l'éradication des pandémies, la sécurité alimentaire, l'annulation de la dette ou encore l'accès au crédit. Notre avis a été intégré dans la conclusion du Sommet des chefs d'Etat des pays francophones ce qui prouve que les parlementaires peuvent être entendus par les plus grands de ce monde lorsqu'ils se mobilisent.

L'APF a développé plusieurs partenariats notamment avec l'Institut subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (IEPF) et avec la Banque mondiale et nous espérons que la rencontre d'aujourd'hui débouchera sur une collaboration solide avec l'UNITAR et l'UIP.

Durwood ZAELKE,
Directeur, International Network for Environmental Compliance and Enforcement (INECE) et représentant de l'Institut pour la Gouvernance et le Développement durable

L'Institut pour la Gouvernance et le Développement durable a eu l'honneur de participer à la planification et à l'évaluation des besoins. Notre Institut soutient l'initiative lancée par l'UNITAR et l'UIP et participera à son développement à travers la mise au point des manuels et du matériel de formation.

Nous apporterons également notre soutien à l'organisation des réunions régionales qui feront suite à cette conférence inaugurale et souhaitons prendre part à la définition des orientations stratégiques de l'initiative.

Nous souhaitons également apporter un soutien continu à cette initiative par le biais du réseau de l'INECE et de nos partenaires comme le PNUE, l'OCDE, la Banque mondiale, les gouvernements néerlandais et canadien et bien d'autres.

Les parlementaires doivent peser plus lourd à l'échelle internationale et être porteurs d'espoir en matière de développement durable.

Scott HUBLI,
Directeur du Programme sur la Gouvernance, National Democratic Institute (NDI)

Le NDI cherche à promouvoir le rôle des parlementaires dans les processus internationaux. Je voudrais vous présenter ici cinq leçons que nous avons pu tirer de notre expérience en la matière. Premièrement, le renforcement de la capacité d'action des parlementaires nécessite davantage que de simples conférences ou ateliers. Depuis quelques années, nous assistons à une multiplication des réseaux parlementaires. Ces réseaux sont importants car ils permettent un échange entre les parlementaires. Cependant, si la communauté internationale n'y est pas réceptive, il y a un risque que les parlementaires passent beaucoup de temps dans ce genre de réunions, hors de leurs circonscriptions sans avoir un réel impact au niveau international. Il se peut également que les parlementaires ressentent de la frustration une fois de retour dans leur Parlement car celui-ci n'a ni les moyens ni les outils nécessaires pour mettre en œuvre les idées qu'ils ont débattues dans ces forums. Dans le cadre du développement de cette initiative, il sera donc important de réfléchir aux institutions démocratiques qui sont nécessaires pour assurer la mise en œuvre concrète du projet.

Deuxièmement, il existe un partenariat logique entre les institutions de gouvernance et les groupes qui visent à promouvoir une meilleure gouvernance en matière de développement durable. Les praticiens de la démocratie et de la gouvernance ont des ressources à proposer qu'il faut utiliser. Troisièmement, il importe de souligner l'importance des réseaux parlementaires sous-régionaux et du rapprochement des instances sous-régionales, qui permet une mise en commun des ressources. Quatrièmement, le soutien aux parlementaires est plus efficace quand il va de pair avec des initiatives de communication, de sensibilisation et d'éducation. Je pense que les politiques en matière de développement durable ne seront pas efficaces tant qu'elles ne seront pas politiquement durables. Cette approche combinée est la plus constructive. Cinquièmement, il est nécessaire que les parlementaires des pays développés fassent pression sur les institutions internationales pour demander un rôle plus important. Il sera sans doute plus aisé à ces parlementaires qu'à leurs homologues des pays en développement de demander un renforcement de leur participation et de leurs capacités.

Pour terminer je voudrais manifester notre soutien à l'initiative de l'UNITAR et de l'UIP.

Etienne GONIN,
Chargé de l'information, Division technologie, industrie et économie, PNUE

Vous êtes, vous autres parlementaires, la voix des peuples. Sans votre implication pour assurer la mise en œuvre effective des accords internationaux et transposer leur contenu dans les législations nationales, nombre de textes resteraient des vœux pieux. C'est la raison pour laquelle nous travaillons activement au renforcement de vos capacités. Les parlementaires peuvent constituer des groupes de pression et travailler en coordination avec différents acteurs internationaux.

Nous souhaitons renforcer notre collaboration avec des partenaires internationaux et soutenir des initiatives régionales afin de vous fournir les outils nécessaires à la promotion du développement durable. Nous avons par exemple plusieurs programmes de soutien à des ONG dans plusieurs pays. Nous organisons également des ateliers de travail et nous soutenons le développement de réseaux parlementaires nationaux ou régionaux. Nous souhaitons en outre organiser des réunions d'information et de sensibilisation au sein des parlements afin d'intégrer les questions

environnementales dans toutes les politiques publiques.

Janos PASZTOR,
Directeur du Programme développement durable, Secrétariat de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Deux accords-cadres ont été approuvés par les parties dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le premier est relatif à l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, la participation et la coopération internationale (article 6 de la Convention). L'article s'accompagne d'un programme d'action cadre qui passe en revue les rôles des gouvernements, des ONG et des organisations intergouvernementales. Malheureusement, il n'y est pas directement fait mention du rôle des parlementaires. Cela est peut-être dû au fait que, lors de l'approbation du programme d'action, il y avait peu de parlementaires parmi l'assemblée. Cependant, il n'y a pas d'opposition à la participation des parlementaires, bien au contraire.

J'espère d'ailleurs que, grâce à l'initiative de l'UNITAR et de l'UIP, il sera possible d'atteindre un jour une masse critique de parlementaires intéressés par ces questions. Cela favoriserait la mise en œuvre effective de l'article 6 de la Convention. Nous espérons vivement pouvoir collaborer à l'initiative conjointe de l'UNITAR et de l'UIP.

Peter BRIDGEWATER,
Secrétaire Exécutif de la Convention Ramsar

Cette conférence représente une occasion idéale pour nous de travailler avec des parlementaires. En effet, les délégations nationales que nous rencontrons habituellement sont généralement composées de représentants de l'Exécutif ou de la bureaucratie nationale.

Il y a trois piliers d'action dans la Convention de Ramsar. Les parties contractantes s'engagent à assurer une utilisation raisonnée des zones humides, à désigner des zones humides d'importance nationale avec des programmes de gestion et à développer une coopération internationale. Pour l'heure, nous comptons 145 parties contractantes. Il existe, à l'heure actuelle, 1428 zones humides d'importance nationale dites "Ramsar". Nous avons le réseau de zones protégées le plus vaste au monde. Que signifie une utilisation durable des zones humides ? Il s'agit de

l'utilisation durable des éco-services des zones humides pour le bénéfice des être humains et de la diversité biologique. Pour atteindre cet objectif, nous avons besoin de l'implication du plus grand nombre sur le terrain. A cet égard, les parlementaires jouent un rôle clé en tant que liaison entre les gouvernements et les peuples.

Au mois de novembre 2005, se tiendra la 9^{ème} conférence des parties, à Kampala en Ouganda. J'espère que l'assistance comptera de nombreux parlementaires. Au cours de la prochaine réunion du comité permanent de la convention j'inviterai d'ailleurs les gouvernements à faire en sorte que les parlementaires de leurs parlements nationaux viennent assister à la conférence. Sans doute, faudrait-il à l'avenir former les parlementaires pour assurer une meilleure composition des délégations.

Rainer ENDERLEIN,
Secrétaire de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau trans-frontières et des lacs internationaux, UNECE

Si vous vous demandez pourquoi la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe est représentée durant cette conférence, je vous répondrai que parmi nos 55 pays membres, cinq pays comptent parmi les plus pauvres du monde. Un tiers de notre population vit dans des zones souffrant de pénurie d'eau et 1 personne sur 7 n'a pas accès à l'eau potable. Les problèmes d'eau rencontrés dans la zone européenne sont, pour la plupart, des problèmes transfrontaliers d'où la nécessité pour les gouvernements de prévenir ce genre de conflit. De nombreux accords internationaux sur l'eau, l'air ou l'environnement en général ont été adoptés. Il est maintenant vital que les gouvernements traduisent ces principes internationaux dans les législations nationales. Nous devons en outre avoir le courage d'affronter de nouveaux défis, comme l'analyse des écosystèmes et des services qu'ils nous rendent. Enfin, les différents acteurs responsables de la mise en œuvre des accords doivent être partie prenante dans les négociations, en particulier les parlementaires qui sont trop souvent oubliés.

L'UNECE travaille avec les 24 organisations des Nations Unies chargées des questions de l'eau. Nous travaillons en outre avec les signataires de la convention de Ramsar. Nous souhaitons contribuer au projet de l'UNITAR-UIP au niveau européen, notamment à travers nos ateliers de formation que nous souhaitons élargir aux parlementaires.

**Mme Raynell ANDREYCHUK,
Sénateur, Sénat canadien et Membre du réseau
"Parliamentarians for Global Action" (PGA)**

Au sein du réseau PGA, nous avons beaucoup travaillé sur le développement durable. Lorsque nos parlementaires se réunissent, nous rédigeons toujours un plan d'action signé par tous les parlementaires dans lequel ceux-ci expliquent quelles actions ils entreprendront à titre personnel.

Dans ce plan d'action, le PGA expose également ce qu'il va faire et ce qu'il attend des organisations internationales et des gouvernements. Au sein du PGA, il nous semble primordial d'établir des partenariats et de travailler en réseau pour assurer la mise en œuvre des accords internationaux car lorsque nous sommes réunis, nous bénéficions de la force du nombre.

Les parlementaires doivent être impliqués dans la négociation et la ratification de ces accords, mais également dans la mise en œuvre de ces accords. Nous devons fixer des dates butoirs et militer en faveur de la mise en œuvre des conventions car la bonne volonté politique ne suffit pas. Une des stratégies du PGA est de travailler avec les gouvernements locaux.

**Ernst Ulrich von WEIZSÄCKER,
Membre du Parlement allemand, Président de
la Commission de l'Environnement et du
Développement durable du Bundestag**

Plutôt que de répéter ce qui a déjà été dit, permettez-moi d'essayer de relier ce qui a été dit précédemment à un sujet qui hante tous les débats sur le développement durable de notre époque. Il s'agit, comme vous pourrez le deviner, du phénomène de la globalisation. Ce sujet a été étudié en détail par la Commission mondiale pour les dimensions sociales de la globalisation de l'Organisation internationale du travail dont j'ai eu l'honneur de faire partie.

J'observe de part le monde un sentiment de frustration et d'impatience, en particulier parmi les représentants des pays en voie de développement en raison du peu de progrès en matière de financement des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM). Lors de rencontres internationales, les représentants de gouvernements du nord expriment leur entière sympathie à l'égard des revendications du sud mais insistent sur l'extrême difficulté de se procurer l'argent nécessaire.

La plupart des pays de l'OCDE se caractérisent par des déficits publics importants. Laissez-moi vous

dire pourquoi. Nous avons discuté ce point à la Commission mondiale. Durant les dix ou quinze dernières années, la taxation des hauts revenus et des multinationales a systématiquement baissé, année après année. Les riches identifiaient simplement les pays qui pratiquaient des taux fiscaux inférieurs et menaçaient de s'y établir si les taux nationaux n'étaient pas également réduits. Comme il existe toujours un pays qui propose des taux inférieurs, ce phénomène a provoqué une spirale déficitaire.

Il est étonnant de constater que cette spirale déficitaire est un phénomène nouveau. Elle a commencé après 1990 seulement et est une facette de la globalisation. Cette année-là, comme nous le savons tous, a été un tournant. Elle a marqué la fin de la guerre froide. Tout le monde a applaudi ce changement à l'époque, mais nous avons rapidement réalisé que le visage du capitalisme a changé après la chute du mur. Du temps de la guerre froide, il était de l'intérêt du secteur privé de soutenir les démocraties occidentales afin d'éviter qu'elles ne tombent aux mains des communistes. Cette situation a conduit le secteur privé à tolérer des impôts très élevés, ce qui a considérablement facilité la tâche des gouvernements et des majorités parlementaires. Il existait un fort sentiment de solidarité au sein des sociétés et l'argent était disponible pour être redistribué.

L'aide publique au développement (APD) servait le même objectif politique: elle était destinée à dissuader les pays en voie de développement de passer au communisme. Après 1990, cette motivation s'est évanouie, et nous avons assisté à une érosion systématique de l'APD.

La démocratie, comme vous le savez tous, est basée sur le principe "une personne pour une voix". La nouvelle situation du marché global se caractérise par contre plutôt par le principe "un dollar pour un vote". L'objectif premier de l'économie de marché n'est pas de soutenir la démocratie et les parlements. Les acteurs du marché nous ont beaucoup soutenus pendant la guerre froide, mais ils n'ont plus le même intérêt aujourd'hui. Les gouvernements et les majorités parlementaires qui prônent la redistribution des richesses sont actuellement considérés comme gênants ou comme ennemis, par les plus riches. En tant que parlementaires, nous devrions nous inquiéter de cette évolution.

Permettez-moi à présent d'ébaucher quelques réflexions sur la manière de gérer la nouvelle situation. J'aimerais commencer par une *vision*. Selon moi, nous avons besoin d'une vision *d'équilibre entre biens publics et privés*. Les deux

sont nécessaires. Les marchés et le secteur privé produisent l'efficacité, l'innovation et la richesse, mais de par leur nature même ils favorisent les plus productifs et les riches. Les plus faibles sont dépendants de l'Etat. En d'autres termes, les marchés sont bons pour les forts, alors que l'Etat est bon pour les plus faibles. Outre cette vision d'équilibre, nous avons besoin d'un système de règles mondiales qui soit respecté par tous les acteurs du secteur privé. En effet, dans un contexte de rivalité globale entre pays, il devient beaucoup plus difficile pour l'Etat de défendre les faibles. La meilleure stratégie pour accroître la richesse nationale est souvent d'attirer les plus gros investisseurs. Afin de permettre aux Etats de se préoccuper également des plus faibles, nous avons besoin d'un système de *gouvernance globale* qui incite tous les pays à observer des règles de droit de d'équité. Les entreprises ne devraient pas pouvoir décider de leurs investissements en fonction de lacunes législatives !

Malheureusement, le système actuel de gouvernance globale, le système des Nations Unies, est lui-même particulièrement faible par rapport aux géants du secteur privé. Outre le Conseil de Sécurité, l'OMC est l'institution la plus forte au sein des Nations Unies, mais c'est l'organisation qui promeut le libre échange, qui tend, lui aussi, à bénéficier aux plus productifs, et certainement pas aux faibles.

Je constate avec satisfaction que le secteur privé a entamé de lui-même une évolution vers une prise de responsabilités aussi bien envers l'environnement qu'envers les faibles. C'est la *responsabilité sociale de l'entreprise*. Mais nous savons qu'il ne s'agit en grande partie que d'apparences. Comment pouvons-nous déterminer si cette responsabilité sociale de l'entreprise est sincère ou s'il ne s'agit que d'une façade? Il sera difficile pour les parlements de juger. Nous avons besoin de partenaires qui aient plus facilement accès à l'information nécessaire. Je pense ici aux organisations de la société civile (OSC) qui peuvent surveiller les compagnies de plus près, y

compris leurs réseaux de fournisseurs. La présence des OSC rend beaucoup plus risquée toute violation des droits de l'homme ou atteinte à l'environnement par les entreprises.

Nous devrions conclure de nouvelles alliances entre démocrates au sein des parlements et au-dehors, en particulier au sein des OSC. Permettez-moi de vous présenter l'exemple d'une alliance fructueuse qui s'est produite aux Pays-Bas en 1997. Il s'agit d'un système d'avantages fiscaux accordés aux fonds qui respectent des principes écologiques en plus de poursuivre l'objectif classique de rentabilité. Ce système a produit une augmentation de 2000 pour cent de l'épargne et des investissements socialement responsables, de 333 millions d'Euros en 1997 à 7.1 milliards d'Euros en 2002. Cela représente un signe fort pour les marchés de capitaux, non seulement aux Pays-Bas, mais aussi à l'étranger. J'espère que d'autres parlements dans le du monde rejoindront les pionniers néerlandais ! Permettez-moi de terminer en indiquant le type d'alliances que j'estime être porteuses de justice et de développement durable.

- Des alliances parlementaires internationales dans lesquelles l'UIP, l'Action mondiale des parlementaires, l'Organisation mondiale des législateurs pour un environnement équilibré (GLOBE) ou encore l'« e-Parlement » feraient office de catalyseur;
- Des alliances impliquant la famille des Nations Unies, y compris l'UNITAR;
- Des alliances impliquant des gouvernements bien intentionnés, tels que nos hôtes français ou la Finlande et la Tanzanie qui ont lancé le Processus d'Helsinki 2;
- Des alliances impliquant les OSC.

Toute alliance de ce type permettra d'envoyer un signal clair aux multinationales et au secteur financier qui montrera que les démocraties et leurs citoyens ne renoncent pas à lutter pour la justice, le développement durable et un environnement sain !

Allocutions de clôture

Martin CHUNGONG, Directeur de la Division pour la promotion de la démocratie, Union interparlementaire

Je souhaite vous remercier chaleureusement pour votre participation à cette conférence. Nos échanges ont tous été très riches et il serait très prétentieux de ma part de vouloir résumer tout ce qui a été dit. Cependant, il m'incombe de m'assurer que nous avons bien saisi la portée de vos propos, afin de vous soutenir dans vos futurs efforts.

On l'a répété maintes et maintes fois, les Parlements ont un rôle important à jouer en matière de développement durable sur le plan international. Le Président a suggéré précédemment que la question du rôle des parlementaires soit abordée durant la prochaine Conférence mondiale des Présidents de parlement qui se déroulera à New-York en septembre prochain et je pense qu'il s'agit là d'une excellente idée. J'en ferai moi-même écho lors de mon retour à Genève.

J'ai écouté avec énormément d'intérêt les discussions qui ont eu lieu depuis deux jours. Notre objectif était d'établir des priorités pour notre initiative et la richesse des propositions qui ont été faites au cours des débats nous permettra de le faire. Permettez-moi d'en citer quelques-unes qui, selon moi, pourront être particulièrement efficaces pour renforcer les capacités des parlementaires en matière de développement durable :

- les parlements doivent disposer de davantage d'informations sur la protection de l'environnement et le développement durable;
- les parlementaires ont besoin d'un soutien accru pour élaborer des lois qui promeuvent le développement durable;
- la participation des parlementaires à l'élaboration de la législation internationale devrait être renforcée;
- les échanges de vues, d'expériences et de bonnes pratiques entre les parlements devraient être renforcés;
- les parlementaires doivent sensibiliser l'opinion publique au développement durable;

- les liens entre les Parlements et les autres acteurs tels que les universités, les ONG, la société civile ou le secteur privé devraient être renforcés;
- les réseaux entre parlements doivent être renforcés notamment grâce aux nouvelles technologies;
- la démocratie parlementaire doit être renforcée.

Au nom de l'UIP, je souhaite maintenant répondre à un certain nombre de questions qui ont été soulevées et présenter la façon dont nous souhaitons travailler avec l'UNITAR dans le futur. Cette conférence ne vise pas à l'établissement de nouvelles structures ou de nouveaux mécanismes, mais au renforcement de ceux qui existent déjà. Je citerai par exemple des commissions permanentes de l'UIP qui pourraient être utilisées pour le partage des connaissances et les échanges de bonnes pratiques.

En ce moment même à Genève nous organisons une réunion de parlementaires dans le but de donner un suivi parlementaire aux travaux de l'OMC. Nous prévoyons également de renforcer les échanges de bonnes pratiques entre les commissions du développement durable des différents parlements. L'UIP propose en outre de renforcer son programme de formation. Une expérience pilote est d'ailleurs en cours au Nigeria et nous espérons pouvoir l'étendre bientôt à d'autres pays. Nous pensons qu'il est important d'établir des règles en matière de développement durable, mais il nous semble également indispensable que les parlementaires conservent leur indépendance vis-à-vis des gouvernements pour pouvoir jouer leur rôle de contrepoids.

Dans les prochains jours, nous établirons des priorités à partir de vos suggestions et travaillerons à l'élaboration d'un programme d'activités avec l'UNITAR. Je dois dire que j'ai été extrêmement impressionné par le soutien des différents partenaires UNECE, NDI, Globe, PNUE et je les en remercie. Je voudrais également remercier les organisateurs. Je remercie tout particulièrement le service des relations internationales du Sénat. Enfin, je remercie les interprètes pour leurs prestations.

Marcel BOISARD
Directeur exécutif de l'UNITAR, Sous-
secrétaire général des Nations Unies

La problématique du développement durable doit nécessairement concerner les parlementaires. C'est un problème sérieux, urgent et global. Les parlementaires savent mieux que moi ce qu'ils ont à faire, mais je pense que l'action à venir peut être placée à deux niveaux. Au niveau national, les parlementaires peuvent agir au moyen des méthodes parlementaires traditionnelles comme l'enquête, l'étude en sous-commission, le rapport ou la pression sur l'Exécutif. Il faut pour ça que les parlementaires aient la possibilité de conduire des analyses indépendantes, ce qui peut constituer un problème pour les pays les moins développés. Les parlementaires devront aborder de nombreuses questions de nature technique. Cela signifie qu'ils auront besoin d'assistance et qu'il leur faudra trouver les meilleures voies de communication et de mise en réseau.

On l'a dit, le développement durable n'est pas un concept populaire car il implique des sacrifices. Dans les pays industrialisés, on rechigne à ces sacrifices, mais que dire des pays dans lesquels les gens vivent avec un ou deux dollars par jour et qui ont des priorités beaucoup plus pressantes telles que la survie. Il est donc nécessaire de trouver, à travers la recherche de méthodologies et de thèmes de formations, des solutions originales pour aider les parlementaires dans leur tâche de promotion du développement durable.

Au niveau international, il s'agit d'organiser des sessions d'informations avant les grandes réunions. Il en existe déjà. En effet, chaque année, lors de l'ouverture de l'Assemblée générale à New-York, notre bureau est mandaté par le Gouvernement danois pour former, pendant une semaine, des parlementaires qui font partie de la délégation nationale. Il est évident qu'une telle décision revient aux gouvernements, mais j'évoque cet exemple pour vous montrer comment l'UNITAR peut concrètement contribuer à la formation des parlementaires.

Cette conférence a été appelée Conférence inaugurale car elle vise à ouvrir sur de nouvelles




perspectives. Nous avons déjà plusieurs projets que nous devons maintenant discuter et mettre en oeuvre avec nos partenaires.

Il convient notamment de former les parlementaires afin qu'ils puissent inclure la dimension environnementale et durable dans les constitutions nationales. Il importe en outre d'aborder les questions de l'eau, du changement climatique et du commerce. Dans cet esprit, l'UNITAR pourrait par exemple envisager d'organiser des séminaires de formation avec l'OMC. Notre but n'est cependant pas de favoriser un enseignement passif et une transmission de la connaissance à sens unique, mais plutôt de développer une formation participative. A ce titre, nous proposons, par exemple d'organiser des ateliers de travail sur des thèmes spécifiques répondant à des priorités nationales et régionales.

Pour conclure, je dois dire que nous rentrerons à Genève satisfaits, impressionnés et reconnaissants. Votre volonté de participer à cet immense défi qu'est le développement durable nous reconforte et nous motive. Plusieurs initiatives existent déjà en matière de formation au développement durable et notre but est de trouver des synergies entre ces diverses initiatives. C'est la raison pour laquelle nous sommes convenus de concevoir avec l'union interparlementaire un programme qui reposerait sur trois piliers principaux : l'utilisation des mécanismes existants, la création de synergies entre toutes les initiatives existantes, la formation concrète et pratique des parlementaires.

Cette réunion inaugurale est arrivée à point nommé, à un moment où les relations internationales changent et où le développement durable est une priorité. Il n'y aura pas de développement durable sans lutte contre la pauvreté et sans une justice plus grande entre les peuples. Je m'associe à mon collègue de l'UIP pour remercier les interprètes, nos partenaires, le Sénat français, le Ministère français des Affaires étrangères qui nous a aidés financièrement et l'UIP. J'insiste sur l'excellence de l'organisation, l'amabilité du personnel du Sénat et la qualité des intervenants. Nous avons été heureux de collaborer avec l'UIP, dont la force de mobilisation est remarquable.

Contacts

	<p>Siège : UNION INTERPARLEMENTAIRE Chemin du Pommier 5 Case postale 330 CH-1218 Le grand Saconnex/Genève Tél. : +41 22 919 41 50 Fax : +41 22 919 41 60 E-mail : postbox@mail.ipu.org http://www.ipu.org</p>	<p>Bureau de l'Observateur permanent de l'Union interparlementaire auprès des Nations Unies 220 East 42nd Street, Suite 3002 New York, N.Y. 10017 Tél. : +1 212 557 58 80 Fax : +1 212 557 39 54 E-mail : ny-office@mail.ipu.org http://www.ipu.org</p>
	<p>UNITAR (adresse physique) : Maison de l'Environnement Chemin des Anémones 11-13 CH - 1219 Chatelaine/Genève</p>	<p>UNITAR (adresse postale) : UNITAR Palais des Nations CH - 1211 Genève 10 Tél. : +41 22 917 8455 Fax : +41 22 917 8047 http://www.unitar.org</p>
	<p>Sénat Palais du Luxembourg 15, rue de Vaugirard F - 75291 Paris Cédex 06 Tél. : +331 42 34 20 00 Fax : +331 42 34 26 77 E-mail : Webmaster@senat.fr http://www.senat.fr</p>	

